

**MINISTERE DE LA SANTE ET
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

**CENTRE NATIONAL D'APPUI A LA PROMOTION
DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CNAPESS)**

Tél : 20.21.38.05 / 20.21.39.25

Email : cnapessmsah@yahoo.com



**L'Étude sur l'Apport de l'Économie Sociale et
Solidaire à la Création de Richesses et d'Emplois
au Mali**

Présenté par : CNAPESS

Décembre 2020

Table des Matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
CHAPITRE I : CONTEXTE – JUSTIFICATION – OBJECTIFS – METHODOLOGIE DE L’ETUDE	10
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L’ETUDE	10
1.2. OBJECTIFS DE L’ETUDE	12
1.3. RESULTATS ATTENDUS.....	12
1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	12
1.5. REVUE DOCUMENTAIRE	13
1.6. ECHANTILLONNAGE	13
1.7. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES	14
1.8. PRODUCTION DU RAPPORT	14
CHAPITRE II : CONNAISSANCE DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	15
2.1. CONCEPTS ET DEFINITION DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	15
2.2. LES PRINCIPES ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES DE L’ESS	16
2.3. LES DIMENSIONS DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	17
2.4. DOMAINES D’INTERVENTION DE L’ESS	18
2.5. LES ACTEURS DE L’ESS	18
2.6. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE.....	19
2.7. CADRE STRATEGIQUE ET POLITIQUE	23
2.8. DISPOSITIF D’APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER.....	24
2.9. PRINCIPALES EXPERIENCES DE L’ESS AU MALI	24
CHAPITRE III : APPORT DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A LA CREATION DE RICHESSES ET D’EMPLOIS AU MALI	25
3.1. APPORT DES ACTEURS DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A LA CREATION DE RICHESSES AU MALI.....	25
- 3.1.1. Apport des organismes coopératifs	25
- 3.1.2. Apport des organismes mutualistes.....	27
- 3.1.3. Apport des organismes associatifs	28
3.2. APPORT DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A LA CREATION D’EMPLOIS AU MALI	29
- 3.2.1. Apport des organismes coopératifs	30
- 3.2.2. Apport des organismes mutualistes.....	31
- 3.2.3. Apport des organismes associatifs	32
3.3. APPORT DES ORGANISATIONS ET ENTREPRISES DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU PIB NATIONAL	32
3.4. APPORT DU SECTEUR DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A L’IMPOT	33
3.5. APPORT DES ACTEURS DE L’ESS A LA CREATION DES EMPLOIS.....	34
3.6. ANALYSE ET INTERPRETATIONS DES RESULTATS	34
3.7. PROPOSITION D’UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER POUR LA PROMOTION DE L’ESS.....	37
3.8. PROPOSITION D’UN PLAN D’ACTION DE PROMOTION DE L’ESS AUPRES DES PARTENAIRES	37
3.9. BESOINS D’APPUI TECHNIQUE, TECHNOLOGIQUE, MATERIEL, FINANCIER ET HUMAIN	42
3.10. CONTRIBUTION DU SECTEUR DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU DEVELOPPEMENT LOCAL, REGIONAL ET NATIONAL.....	44
3.11. ACTIVITES INNOVANTES DE CREATION DE RICHESSES ET D’EMPLOIS	46
3.12. PROPOSITION D’UNE BASE DE DONNEES SUR LES ORGANISATIONS ET ENTREPRISES DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	47
CONCLUSION.....	47
RECOMMANDATIONS.....	48
ANNEXES.....	x

Annexe -1 : Liste des participants à l’atelier de validation.....	X
Annexe -2 : Liste des enquêteurs	X
Annexe -3 : Outil de collecte des données.....	X
Annexe -4 : Outil d’analyse des données.....	X
Annexe -5 : Liste des personnes rencontrées.....	xi
Annexe 6 : Liste des structures rencontrées.....	xi
Annexe 7 : TDR.....	xii
BIBLIOGRAPHIE.....	xx

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMAMUS	Agence Malienne de la Mutualité Sociale
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMV	Assurance Maladie Volontaire
ANG-RSU	Agence Nationale de Gestion du RSU
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
AOPP	Association des Organisations Paysannes Professionnelles du Mali
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
API	Agence pour la Promotion des Investissements
ASACO	Association de Santé Communautaire
ATMP	Accidents de Travail et Maladies Professionnelles
AUSCOOP	Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Coopératives
AV	Assurance Volontaire
ADR	Agence de Développement Régional
AMM	Association des Municipalités du Mali
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDISS	Base de Données des Initiatives Sociales et Solidaires
CECI	Centre d'Etude et de la Coopération Internationale
CGI	Code Général des Impôts
CNAPESS	Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
CNOP	Coordination des Organisations Paysannes du Mali
CNPA	Centre National de Promotion de l'Artisanat
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSRéf	Centre de Santé de Référence
CADD	Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration
CIL	Comité International de Liaison
COFESFA	Coopérative Féminine pour la Santé et l'Education Familiale
CT	Collectivité Territoriale
DEL	Développement Economique Local
DELI	Développement Economique Local Inclusif
DER	Développement Economique Régional
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DNPSES	Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
EPST	Etablissement Public à Caractère Scientifique et Technologique
ESS	Economie Sociale et Solidaire
E/ESS	Entreprise d'Economie Sociale et Solidaire
O/ESS	Organisation de l'Economie Sociale et Solidaire
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FARE	Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi
FENAFER	Fédération Nationale des Femmes Rurales

FENASCOH	Fédération Nationale des Sociétés Coopératives de l'Habitat
FENASCOM	Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire
FENATRA	Fédération Nationale des Transformateurs Agroalimentaires
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
FONGAMUS	Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales
FOSC	Forum des Organisations de la Société Civile
HCC	Haut Conseil des Collectivités
INFTS	Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux
IDH	Indice de Développement Humain
INSTAT	Institut National de la Statistique
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LPF	Livre de Procédures Fiscales
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MARP	Méthode Active de Recherche et de Planification Participatives
MUTEC	Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture
NIF	Numéro d'Identification Fiscale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODHD	Observatoire de Développement Humain Durable
OESS	Organisations et Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONEF	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PNPESS	Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PDSS	Plan de Développement Sanitaire et Social
PNA/ERP	Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de la Réduction de la Pauvreté
PNE	Politique Nationale d'Emploi
PNPESS	Politique Nationale de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRODESS	Programme de Développement Sanitaire et Social
RAESS	Réseau Africain de l'Economie Sociale et Solidaire
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RAMU	Régime d'Assurance Maladie Universelle
RENAPESS	Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIPESS	Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire
RSU	Registre Social Unifié
SCN	Système de Comptabilité Nationale
UCPC	Union des sociétés Coopératives des Producteurs de Coton
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

UFAE Unité de Formation et d'Appui aux Entreprises
UNTM Union Nationale des Travailleurs du Mali
UTM Union Technique de la Mutualité Malienne

AVANT-PROPOS

Au Mali, la capitalisation de bonnes pratiques constitue de nos jours un atout important pour assurer la visibilité des projets de développement notamment en matière de l'Economie Sociale et Solidaire. Les dispositifs de suivi évaluation des projets et programmes (P/P) mettaient en effet l'accent sur les résultats acquis dans les court, moyen et long termes et accordaient peu d'importance au partage des savoirs et acquis de projets et programmes réalisés.

Dans le cadre de la consolidation des acquis de la décentralisation, le gouvernement du Mali, convaincu du rôle certain des acteurs évoluant pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), a manifesté sa bonne volonté d'accorder plus d'avantage à la gestion et au partage des savoirs et savoir-faire locaux.

Ainsi, notre gouvernement accorde à ses citoyens à travers les Collectivités Territoriales une place prioritaire en vue d'un passage à l'échelle périphérique à une plus grande utilisation et adaptation des approches et démarches dans les divers domaines de l'Economie Sociale et Solidaire sur l'ensemble du territoire national.

Le Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RENAPESS) apparaît comme le pionnier dans la promotion du Développement Economique et Social au Mali. Dès sa mise en place par la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire en 2001, il a senti la nécessité de mettre la capitalisation au cœur de son intervention à travers des sessions de formation aux techniques de promotion de l'ESS qui ont permis d'élaborer, documenter et de partager ses expériences sous différentes formes.

Le présent rapport de l'Etude sur l'apport de l'économie sociale et solidaire à la création de richesses et d'emplois au Mali sert de document de travail et porte sur le rôle que peuvent jouer les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'amélioration de la vie socioéconomique du citoyen malien.

Il est conçu par le Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (CNAPESS) pour donner des informations sur les réalités des acteurs ainsi que faire ressortir les avantages et les enjeux liés à l'utilisation des organisations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (OESS).

Le document servira de modèle pour éliminer certains obstacles que doivent surmonter nos collectivités territoriales et au besoin de créer des liens pour le réseautage intercommunautaire, de guide d'informations du public et divers autres utilisateurs des acquis de l'ESS.

Cette étude est une réponse aux multiples sollicitations des autorités, des gouvernants et aussi de certains partenaires au développement en vue de stabiliser un cadre de référence à la fois conceptuel que méthodologique.

Enfin, nous espérons que ce document de l'étude sera utile pour les décideurs, les promoteurs des entreprises de l'ESS, les dirigeants des Collectivités Territoriales et des représentants des secteurs du développement social, économique et communautaire pour mieux comprendre l'ESS et aussi le soutien qu'ils peuvent apporter au développement de l'économie nationale.

Le CNAPESS salue la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire pour son soutien constant.

Le CNAPESS salue sincèrement l'ensemble des acteurs des diverses structures des ministères et en particulier le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI - Canada) pour leur accompagnement. Le CNAPESS félicite le RENAPESS pour l'apport et le dynamisme qu'il affiche dans la promotion du secteur de l'ESS.

Le CNAPESS remercie sincèrement Monsieur Seydou TRAORE qui a réalisé l'étude en sa qualité de Consultant.

Que toutes ces bonnes volontés trouvent ici l'expression des sincères remerciements du CNAPESS pour leur précieuse collaboration.

Le Directeur du CNAPESS

INTRODUCTION

Le rapport de la présente étude sur l'apport du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à la création de richesses et d'emplois au Mali est un document de travail qui porte sur le rôle que peuvent jouer les OESS dans l'amélioration de la vie des populations du Mali.

Le document est élaboré pour donner des informations aux utilisateurs sur la réalité des OESS qui sont particulièrement des organismes coopératifs, mutualistes et associatifs. Il fait ressortir à la fois des avantages et des enjeux liés à l'utilisation et exploitation de ces organisations.

Aussi, il est conçu pour proposer des mesures en vue d'éliminer des obstacles, des lacunes que doivent affronter les acteurs de l'ESS.

Il est attendu de cette étude un rapport de capitalisation des expériences réussies depuis la genèse de l'ESS et cela à travers l'évolution du Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (CNAPESS).

La mise en place de ce centre par le Ministère de la Santé et du Développement Social est la réponse du Gouvernement du Mali à s'engager dans la promotion des initiatives locales et communautaires en lien avec le processus de la Décentralisation en cours au Mali.

Cette création du CNAPESS traduit à suffisance la bonne volonté du gouvernement du Mali à disposer d'un organe indépendant de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

En effet, la mise en place du centre en tant que Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique complète le dispositif institutionnel actuel du pays à cause de l'existence du potentiel des organisations de l'ESS.

Conformément aux directives du **RIPESS** (Réseau Intercontinental d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire), au sein duquel notre pays est représenté par le RENAPESS. Ce dernier est régulièrement sollicité à prendre part aux sommets ; colloques et conférences internationales tenus sur les thématiques de la globalisation de la Solidarité à travers le monde pour exposer nos pratiques et expériences dans divers domaines de l'ESS.

Le parcours du Mali dans ce bref moment de 2001 à 2020 a suscité auprès des décideurs, des promoteurs des organisations et entreprises de l'ESS, des dirigeants des Collectivités Territoriales, des représentants des secteurs de développement économique et communautaire des vives préoccupations à s'intéresser aux succès et aux limites des acteurs non étatiques de l'ESS particulièrement dans la création de richesses et d'emplois. Ces débats réguliers nourris entre acteurs et partenaires d'un côté comme de l'autre entre chercheurs et décideurs ont suscité une vive motivation du CNAPESS de commanditer la présente étude sur l'apport de l'ESS à la création des richesses et d'emplois au Mali.

Alors, l'étude tente de répondre à ces discussions pour justifier l'importance de l'apport des organisations non étatiques de l'Economie Sociale et Solidaire à l'économie nationale (**PIB**) en général et en particulier élaborer un outil de capitalisation des pratiques de création de richesses et d'emplois en comparaison avec celles de la Fonction Publique de l'Etat.

Pour conduire nos recherches sur le terrain, nous nous sommes inspirés des expériences vécues par des organisations coopératives, associatives et mutualistes en vue d'améliorer le bien – être économique, social et culturel de leurs membres.

Nos recherches ont permis de savoir également comment les promoteurs des initiatives d'ESS arrivent à surmonter avec succès les difficultés et par conséquent à satisfaire aux besoins de leurs membres.

Les informations recueillies dans le présent rapport ont été en général fournies par les services techniques d'encadrement du Département en charge de la Solidarité parmi lesquels nous retenons : la DNPSES, l'AMAMUS et l'ODHD/LCP.

Ces informations font état des problèmes auxquels font face les organisations de l'ESS et proposent à la fois des solutions pour le renforcement de capacités des OESS.

CHAPITRE I : CONTEXTE – JUSTIFICATION – OBJECTIFS – METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.1.CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Développement Durable est un concept de l'Economie Sociale et Solidaire qui vise à promouvoir la participation et l'inclusion du citoyen dans la conception et la gestion du développement au sein des collectivités territoriales afin de contribuer efficacement à la prospérité économique des populations.

Les approches de l'Economie Sociale et Solidaire permettent d'une part d'évaluer et de mobiliser les moyens existants en termes d'expertises techniques et de potentialités fiscales, et d'autre part d'exploiter des opportunités par les investisseurs locaux et extérieurs.

Mais cette voie de promotion d'un développement endogène est rarement fondée par un futur désiré être collectif et consensuel qui constitue sa vision à long terme.

Elle est aussi difficilement vue, non comprise encore moins suivie par les premiers acteurs (responsables) du développement des communautés à la base.

En effet, du début de la genèse de l'Economie Sociale et Solidaire au Mali jusqu'à sa mise en œuvre de nos jours, soit près de deux décennies, les acteurs du développement local ont été préoccupés surtout par des réalisations dans les secteurs sociaux qui ont été confrontées aux difficultés de financement et d'accès aux services sociaux de base.

Des mécanismes de renforcement de capacités, de planification et de gestion ont été développés en faveur des acteurs locaux sans pouvoir dégager une réelle stratégie de génération interne de ressources financières en vue de garantir une viabilité financière de leurs actions.

A l'issue de ce constat, il est apparu la nécessité de changer d'approche et d'imaginer une autre nouvelle stratégie qui puisse corriger ces insuffisances d'approches qui ont été appliquées jusqu'à nos jours.

C'est dans ce souci que le Ministère de la Santé et du Développement Social à travers la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES) a bénéficié des appuis techniques et financiers et aussi de l'accompagnement du Centre d'Etudes et de Coopération Internationale du Canada (CECI- Mali)

en collaboration avec ses partenaires, dont la « *Roue de Développement* » pour initier un programme de partenariats pour la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en créant d'abord le Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire – RE.N.A.P.E.S.S.

Dans le cadre de ce programme stratégique, le Partenaire Canadien - CECI a suggéré la création d'un organe indépendant qui aura la charge de représenter le Mali dans les instances et assises internationales de l'ESS.

Ainsi, la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES) en partenariat toujours avec le CECI –Mali a pris d'importantes dispositions d'abord pour élaborer les textes de création du Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RENAPESS) avec ses démembrements puis organiser la mise en place du Premier Bureau National du RENAPESS.

Les dispositions prises par la DNPSES ont concerné largement l'organisation et la tenue des cadres de concertations avec des services techniques de l'Etat, des organisations de la société civile et diverses autres organisations socio professionnelles intervenant dans le champ de l'ESS sur l'étendue du territoire national.

Alors, le RENAPESS a évolué de façon autonome pour initier puis expérimenter des opérations de mise en œuvre dont le programme annuel de promotion de l'ESS au Mali comme terroir d'essai et d'apprentissage.

L'exécution du programme de promotion de l'ESS par le Ministère de tutelle en charge de l'ESS pendant cette période a permis d'enregistrer des acquis importants capitalisés par la DNPSES que par le RENAPESS, qui ont permis de convaincre des acteurs à différents niveaux (national, régional, local et communal ...) de la nécessité de consolider les pratiques et expériences de l'ESS à plus grande échelle en vue de pallier les insuffisances structurelles des démarches de développement durable.

C'est pour mieux apprécier ces expériences et les pratiques réussies de l'ESS à travers le pays que les acteurs techniques publics et privés, les élus nationaux et locaux ont exprimé leur souhait d'une évaluation de l'apport des organisations et entreprises de l'ESS dans l'économie nationale du pays.

C'est dans ce cadre que la présente Etude sur l'Apport de l'Economie Sociale et Solidaire à la Création de Richesses et d'Emplois a été initiée par le Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (CNAPESS) en collaboration avec la DNPSES.

Le présent rapport est structuré en parties qui donnent des explications sur le contexte de la promotion de l'ESS, de la compréhension de l'ESS, du plan d'actions pour la promotion de l'ESS et ses acteurs au Mali, leurs contraintes, limites et perspectives.

Le rapport annonce des recommandations dont la mise en application suscitera des effets novateurs positifs.

1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Objectif général :

Réaliser une étude sur l'apport de l'économie sociale et solidaire à la création de richesses et d'emplois au Mali en vue d'éclairer la prise de décisions idoines en matière d'appui à la promotion de l'ESS.

Objectifs spécifiques :

- Disposer du chiffre d'affaires annuel généré par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Evaluer le niveau d'imposition du secteur dans l'économie nationale ;
- Dénombrer les emplois créés et sécurisés par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Faire l'état des lieux de la formalisation des OESS ;
- Apprécier le niveau de participation du secteur au développement local, régional et national ;
- Répertorier les activités innovantes en termes de création d'emplois et de revenus ;
- Identifier les besoins en appuis techniques, technologiques et financiers des organisations et entreprises d'ESS ;
- Apprécier l'autonomie financière et la capacité d'investissement des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire.

1.3. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de l'étude sont :

- Le chiffre d'affaires annuel généré par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire est disponible ;
- Le niveau d'imposition du secteur dans l'économie nationale est évalué ;
- Les emplois créés et sécurisés par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire sont dénombrés ;
- La contribution des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire à l'économie nationale du secteur au développement local, régional et national est connue ;
- Les activités innovantes répertoriées en termes de création d'emplois et de revenus sont évaluées / appréciées ;
- Les besoins en appuis technique, technologique et financier des organisations et entreprises d'ESS touchées sont identifiés et catégorisés ;
- L'autonomie financière et la capacité d'investissement des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire sont appréciées.

1.4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Nos recherches ont porté sur un échantillon jugé représentatif de l'ensemble des acteurs concernés : acteurs privés (sociétés coopératives, mutuelles sociales, associations gestionnaires, groupements syndicaux et socio-professionnels, etc...), acteurs publics (institutions et services étatiques, ONG), partenaires techniques et financiers.

Les résultats exposés dans ce rapport, ont été obtenus à partir d'une démarche méthodologique structurée en quatre phases, selon les recommandations implicites des termes de références :

Première phase : Collecte et Revue documentaire, élaboration des outils de collecte ; les documents de politiques et stratégies nationales en lien avec le domaine d'ESS ont été explorés. Des publications scientifiques des auteurs sur les concepts et problématiques d'ESS ont été suffisamment exploitées. L'analyse et l'exploitation de ces documents ont permis de mieux comprendre les lois, les règlements en vigueur sur l'ESS et d'explicitier les termes clefs.

- Deuxième phase : travaux de terrain (administration des outils de collecte des données) ;

- Troisième phase : traitement et analyse des données ;

- Quatrième phase : Interprétation des Résultats, rédaction et validation du rapport provisoire et final.

Chaque phase a été structurée autour d'un certain nombre d'activités :

1.5. REVUE DOCUMENTAIRE

Les documents consultés au cours de cette étude sont entre autres :

- Goita Mamadou et Coumaré Madani, 2011, Emploi et travail, sécurité et souveraineté alimentaire et économie sociale et solidaire.
- Observatoire du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté, 2020, Contribution du secteur de l'informel à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali.
- Union Technique de la Mutualité Malienne, 2019, Découverte et connaissance de la mutualité au Mali, 2-3.
- DNPSES, 2020, Rapport annuel d'activités 2019 et programmation 2021.
- OHADA, 2011, acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives.
- AMAMUS, 2020, La situation des Mutuelles.
- INSTAT, 2016, Rapport de l'enquête sur la contribution des institutions sans but lucratif au PIB national.

1.6. ECHANTILLONNAGE

Pour conduire notre étude, le choix a porté sur un échantillon par type d'organisations et par zone d'étude. Ainsi dans les six zones d'étude un échantillon a été choisi au hasard parmi les sociétés coopératives, des mutuelles et des associations.

A cet effet, nous avons jugé nécessaire d'annoncer dans le rapport des exemples pratiques de création de richesses et d'emplois par catégorie d'acteurs de l'ESS.

1.7. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNEES

Pour conduire les travaux de l'étude nous avons procédé à la mise en place des équipes de 6 enquêteurs (voir annexe) qui ont procédé à la collecte des données auprès des groupes cibles dans les six zones d'études retenues à savoir : les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, la Commune Urbaine de Mopti et le District de Bamako.

Ainsi nous avons élaboré les outils de collecte d'informations et des données sur le secteur de l'ESS. Il s'agit du questionnaire qui a été utilisé lors des entretiens individuels avec les organisations ciblées de l'ESS. Le guide d'entretien, a servi à la collecte des données auprès des responsables administratifs et des élus. Ainsi la collecte a été effectuée auprès des structures coopératives, mutualistes, associatives, fondations et divers autres acteurs de l'ESS.

Pour ce faire des réunions, des assemblées générales, des entretiens ont été organisés avant de procéder à l'exploitation documentaire sur le thème d'étude.

Les données collectées ont fait l'objet d'analyse et d'exploitation par équipe, par zone et par catégorie d'acteurs de l'ESS. Ces résultats issus de l'analyse et d'exploitation sont présentés dans le présent rapport d'étude (page n°34).

1.8. PRODUCTION DU RAPPORT

Le rapport préliminaire a été élaboré et soumis auprès du CNAPESS pour lecture, correction, enrichissement et amendements. Le consultant, après avoir intégrées les observations du centre, a soumis le rapport provisoire auprès du comité pédagogique et scientifique du centre qui a procédé à sa validation définitive à l'occasion d'un atelier tenu le 10 juin 2021.

CHAPITRE II : CONNAISSANCE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Ce chapitre passe en revue la clarification des concepts, des principes, du cadre institutionnel et les acteurs intervenant dans le domaine de l'ESS en plus de son champ d'intervention.

2.1. CONCEPTS ET DEFINITION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Concepts de l'Economie Sociale et Solidaire:

L'Economie Sociale et Solidaire désigne un ensemble d'activités économiques à finalité sociale qui participent à la construction d'une nouvelle façon de vivre et penser l'économie à travers des dizaines de milliers de projets dans les pays du Nord comme du Sud.

Les rencontres de Lima (Pérou : 1997) et au Québec (Canada 2001) ont retenu la définition qui affirme que l'Economie Sociale et Solidaire - E.S.S. place la personne humaine au centre du développement économique et social. La solidarité en économie repose sur un projet tout à la fois économique, politique et social qui entraîne une nouvelle manière de faire de la politique et d'établir les relations humaines sur la base du consensus et de l'agir du citoyen (*Déclaration de Lima, 1997 : 3^{ème} Rencontre Internationale sur la Globalisation de la Solidarité*).

Aucun secteur n'est étranger aux initiatives d'Economie Sociale et Solidaire.

Elles évoluent aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural et sous des formes variées dans le secteur dit formel que dans le secteur informel. Elles sont constituées par ceux ou celles qui apportent le facteur travail plutôt que le facteur capital et qui s'investissent en groupe en misant sur la coopération (l'union, l'entraide, la solidarité ...) entre les parties prenantes.

Définition de l'Economie Sociale et Solidaire du Mali:

Au Mali, les pratiques de solidarité et de mutualisme sont ancrées dans la culture. Ce secteur a commencé à prendre la forme structurée et organisée de concept d'économie au début des années 2000.

Conformément aux dispositions du Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire –RIPESS, les définitions du concept de l'ESS varient selon les pays. Cependant, il existe un accord général sur le plan international autour de certaines valeurs qui distinguent le champ de l'ESS.

Partant de cela, le réseau malien RENAPESS a retenu la définition admise par son assemblée générale et divers autres acteurs évoluant dans le secteur qui stipule que :

« L'ESS est une pratique économique sans but lucratif qui contribue à bâtir une nouvelle manière de penser et de vivre l'économie en respectant les valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques, culturelles et ce, respectant le développement durable ».

Font partie de l'Économie Sociale et Solidaire toutes les institutions ayant une finalité principalement sociale, proposant de nouveaux modèles économiquement viables et inclusifs et produisant sur une base mutualisée et

solidaire des biens et services centrés sur l'élément humain et sur la satisfaction de besoins sociaux conformes à l'intérêt général, et inscrits dans le développement durable et la lutte contre l'exclusion.

Cette définition repose sur des éléments particulièrement spécifiques à une société équilibrée dans ses liens intrinsèques et ouverte sur son environnement extérieur. Une société où le facteur humain constitue sa richesse inépuisable et sa principale ressource de développement.

A cet effet, l'économie sociale et solidaire est caractérisée par :

- une économie générée par de groupements d'intérêt collectif ;
- une économie intégrant à la fois le capital matériel et le capital immatériel ;
- une économie ayant son mode de production centré sur le développement durable et inclusif ;
- une économie dont les institutions fonctionnent selon ses valeurs et ses principes universels ;
- une économie dont le fondement est la culture de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes intégrant harmonieusement et solidairement les groupes marginalisés (femmes ; jeunes ; personnes vivant avec un handicap ...).

Clarifications des mots, groupes de mots et concepts :

- **Le concept d'Economie Sociale** : dans le présent rapport désigne la notion économique de rentabilité sociale et culturelle des entreprises sociales et culturelles ne disposant pas de reconnaissance officielle du Mali mais contribuent de façon significative à la promotion sociale individuelle et collective du citoyen.
- **Le concept d'Economie Solidaire** : dans le présent rapport désigne la notion économique de production concrète de biens et de services et l'ensemble des acteurs ayant une reconnaissance officielle du Mali.
- **Le capital social** : dans le présent rapport désigne le montant des apports en capital faits par les OESS lors de leur constitution.
- **Chiffre d'affaires** : dans le présent rapport désigne la somme des ventes de biens ou de services facturées sur un exercice comptable.
- **Le siège social** : dans le présent rapport désigne le lieu principal du centre d'activité de l'OESS, son centre de direction administrative et financière et doit être localisé par une adresse ou une indication géographique suffisamment précise.

L'Economie Sociale et Solidaire s'épanouit particulièrement à travers ses propres dimensions, principes et règles de fonctionnement.

2.2. LES PRINCIPES ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS

Les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire (OESS) se reconnaissent à travers cinq principales règles :

- ✓ **Le Bien Commun** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (E/ESS) ont pour finalité la constitution d'un bien commun (produits et services) et de servir ses membres ou la collectivité plutôt que d'engendrer simplement des profits et viser le rendement financier.
- ✓ **L'Autonomie de Gestion** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire ont une autonomie de gestion par rapport à l'Etat, au pouvoir politique et au secteur privé.
- ✓ **La Démocratie** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire intègrent dans leurs statuts et leurs façons de faire un processus de prise de décisions démocratiques impliquant les usagers et les travailleurs.
- ✓ **La Primauté de la Personne** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire défendent la primauté de la personne et du travail sur le capital dans la répartition de leurs surplus et revenus.
- ✓ **Le Principe de la Participation** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire fondent leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

2.3. LES DIMENSIONS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les entreprises de l'ESS reconnaissent explicitement les dimensions sociales de l'économie qui se matérialisent par cinq dimensions particulières à savoir :

✓ **Les Lieux de Participation au Développement Démocratique :**

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (E/ESS) sont des lieux de participations démocratiques au développement parce qu'elles naissent des besoins exprimés par les communautés/collectivités et parce qu'elles reposent sur un fonctionnement démocratique.

✓ **La proximité des populations :**

Les E/ESS sont toujours près des collectivités parce qu'elles entretiennent des liens étroits avec les collectivités et les milieux où elles sont implantées. Les E/ESS sont souvent les mieux placées pour reconnaître et interpréter les nouveaux besoins et y répondre de façon concertée. Elles prennent part activement au développement non seulement des entreprises, mais aussi des collectivités.

Les E / ESS sont alors des lieux d'inclusion sociale où se vit la démocratie participative.

- ✓ **Le Développement Durable** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (E/ESS) sont à but non lucratif parce qu'elles n'ont pas à satisfaire les actionnaires avides de rendements maximaux et à court terme. Ces E/ESS peuvent plus naturellement inscrire leurs stratégies comme leurs actions quotidiennes dans une perspective de développement durable.
- ✓ **La Solidarité** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (E/ESS) traduisent l'empreinte d'un esprit de solidarité et mobilisent des ressources humaines, financières négligées par d'autres.
- ✓ **La Mission Sociale** : Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (E/ESS) sont des entreprises qui poursuivent plutôt des objectifs suivant une logique toute autre que celle de l'entreprise traditionnelle notamment :

- L'utilité sociale ;
- La prise en charge individuelle et collective ;
- La revitalisation d'une collectivité ;
- La création d'emplois...

2.4. DOMAINES D'INTERVENTION DE L'ESS

L'ESS embrasse presque toutes les branches de l'activité socioéconomique :

✓ **ESS / Microfinance/Micro- Assurances/Finances Solidaires/ argent social.**

Les finances solidaires considèrent la finance au service du développement humain et social.

✓ **ESS / Marché /Commerce Equitable/ Consommation et production responsable.**

Le commerce équitable est basé sur la ré-socialisation de l'acte marchand, qui est en fait désocialisé par la société de consommation. Il permet de remplacer une relation commerciale entre producteur et consommateur caractérisée par l'irresponsabilité, par une relation plus directe et solidaire.

✓ **ESS/Collectivités Locales / Décentralisation et Développement Local /Démocratie locale/ Citoyenneté.**

La participation des populations dans les espaces décisionnels demeure un enjeu clé de l'ESS en développement Local. On parle alors de concertation et de partenariat au sein de la collectivité décentralisée et de négociation avec les pouvoirs publics.

Ce nouveau mode d'intervention tente en fait d'introduire le social par la mobilisation et la responsabilisation des acteurs locaux et par la solidarité dans le financement, la production, l'accès au marché, la distribution et la consommation.

✓ **ESS / Femmes / Genre / Groupes Marginalisés.**

En effet, les femmes ont souvent été les premières à trouver des alternatives économiques au système de mondialisation imposé par une logique libérale et capitaliste ; que ce soit sous forme de coopératives, mutuelles, GIE, Associations ou de PME. Les femmes créent des entreprises et des initiatives d'économie solidaire porteuses de fortes plus-values sociales.

La diversité de ces structures représente en quelque sorte la richesse du potentiel de créativité des femmes acculées par un contexte de pauvreté, de précarité et d'exclusion de plus en plus important.

2.5. LES ACTEURS DE L'ESS

L'ESS renvoie à une diversité d'acteurs à savoir :

- Les syndicats ;
- Les ONG (Développement Local, Environnement) ;
- Les PME (Petites et Moyennes Entreprises) et micro entreprises formelles et informelles, associations des commerçants ;
- Les groupes et associations (de femmes, des jeunes ...) ;
- Les mutuelles (santé, crédits-épargnes, etc...)
- Les groupes de producteurs ruraux ;

- Les coopératives (agricoles, artisanales et artistiques) ;
- Les groupes de presses et radios communicatrices ;
- Les institutions de recherche et de formation.

2.6. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Conformément aux valeurs et principes de l'ESS, le gouvernement du Mali a bénéficié de l'appui technique et financier du partenaire stratégique canadien, en l'occurrence le Centre d'Etudes et de Coopération Internationale (CECI) afin d'étoffer le cadre institutionnel existant.

Selon le rapport de l'étude le cadre institutionnel national actuel intègre les directives des organismes sous régionaux et internationaux et comprend :

Au Niveau National

⇒ **Un Ministère de la Santé et du Développement Social**

⇒ **Une Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire : DNPSES**

Missions :

- élaborer les éléments de la politique nationale en matière de sécurité sociale et de promotion des sociétés coopératives, des associations, des mutuelles et autres groupements ;
- assurer la coordination et le contrôle des services régionaux, subrégionaux, des organismes de prévoyance, de sécurité sociale et des organismes mutualistes.
- assurer la coordination et le suivi des actions et programmes des services régionaux, subrégionaux, des organismes de prévoyances, de sécurité sociale et des organismes mutualistes.

Une Direction Nationale du Développement Social (DNDS)

Missions :

- l'élaboration, la mise en œuvre des politiques nationales en matière de solidarité,
- l'élaboration, la mise en œuvre des politiques nationales en matière d'action humanitaire,
- l'élaboration, la mise en œuvre des politiques nationales en matière de solidarité, d'action humanitaire, de protection sociale et d'économie solidaire.
- l'élaboration, la mise en œuvre du suivi des politiques nationales en matière de solidarité, d'action humanitaire.

Ces deux Directions centrales sont représentées respectivement aux niveaux régional et local par les Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES) et les Services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Cercle et de la Commune du District de Bamako (SLDSES).

Un Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (CNAPESS) :

Le Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire est un Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST), doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion.

La dénomination du Centre selon la Loi n° 2017-056 du 06 novembre 2017 est : **Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire**, en abrégé **CNAPESS**.

Les textes fondamentaux qui créent et organisent le CNAPESS sont :

- **Loi n°2017-056 du 06 novembre 2017** : portant création du Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- **Décret n°2018-0043/P-RM du 16 janvier 2018** : fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- **Décret n°2018-0601/P-RM du 24 juillet 2018** : portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- **Décision n°2019-01/CNAPESS du 28 février 2019** : fixant les modalités de fonctionnement et la liste nominative des membres du Comité Pédagogique et Scientifique du Centre National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mission :

Le CNAPESS a pour mission d'appuyer la promotion des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire.

A ce titre, il est chargé de :

- la formation des responsables et membres des organisations et entreprises d'Economie Sociale et Solidaire dans les domaines de la gestion administrative, financière et comptable, la recherche de partenaires, la mobilisation des ressources, etc. ;
- la conception des modules de formation, des manuels et tous autres documents utiles à la promotion des organisations et entreprises d'Economie Sociale et Solidaire notamment, les mutuelles, associations et sociétés coopératives ;
- le renforcement des capacités opérationnelles de ces Organisations et Entreprises d'Economie Sociale et Solidaire ;
- l'appui-conseil aux organisations et entreprises d'Economie Sociale et Solidaire ;
- la réalisation des études et recherches en économie sociale et solidaire et dans les disciplines connexes en lien avec d'autres acteurs.

Organes d'Administration et de Gestion :

Les organes d'administration et de gestion du CNAPESS sont :

- le Conseil d'Administration ;
- la Direction Générale ;
- le Comité Pédagogique et Scientifique.

Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est l'organe d'orientation et de contrôle des activités du CNAPESS.

Il est composé de 19 membres comprenant des :

- Onze (11) représentants des pouvoirs publics ;
- Sept (07) représentants des organisations de la société civile ;
- Un (01) représentant du personnel du Centre.

Le Comité Pédagogique et Scientifique :

Il est chargé de :

- élaborer les programmes de formation et de recherche ;
- examiner toutes les questions relatives à l'amélioration et à l'adaptation continue des programmes de formation et de recherche ;
- évaluer les résultats de l'application des programmes de formation et de recherche ;
- établir annuellement un rapport sur les activités de formation et de recherche.

Il est composé de 12 membres comprenant :

- trois (3) représentants de la Direction ;
- trois (3) représentants des Instituts et Centres de formation ;
- trois (3) représentants des Instituts de recherche ;
- trois (3) professionnels dont la compétence est reconnue dans le domaine.

La Direction Générale du CNAPESS :

Le Centre est dirigé par un Directeur Général, nommé par Décret pris en Conseil des Ministres. Il coordonne et contrôle l'ensemble des activités du Centre. Il est assisté d'un Directeur Général Adjoint et des services administratifs, techniques et financiers.

Le CNAPESS a deux (2) Départements techniques et deux (2) services en staff.

Le Département : Formation, Développement d'Outils et Appui-Conseil (DFDOAC) :

Il est dirigé par un chef chargé de :

- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation ;
- l'appui-conseil aux organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- la production, le développement, la diffusion, le suivi des modules, des manuels d'animation, des cahiers du participant, des guides et tous autres documents, supports et matériels nécessaires.

Il comprend trois (3) sections :

- **la Section** - Formation et Production ;
- **la Section** - Suivi-Evaluation ;
- **la Section** - Communication, Appui / conseil et Marketing.

Le Département : Recherche et Documentation (DRD)

Il est dirigé par un chef chargé :

- des études et recherches ;

- de l'archivage des documents ;
- du développement des relations publiques et de la promotion du service auprès des partenaires ;
- du suivi des conventions.

Il comprend deux (2) sections :

- **une Section** : Etudes et Recherches ;
- **une Section** : Partenariat et Documentation.

Services en staff :

Le Service de Planification, de Statistique et d'Informatique (SPSI) :

Il est dirigé par un chef chargé de :

- l'analyse de la situation ;
- la définition des objectifs ;
- du choix des objectifs ;
- la programmation des activités ;
- la planification des ressources ;
- la mise au point d'un système de suivi évaluation des interventions du CNAPESS ;
- la collecte, la centralisation et la diffusion des informations relatives à l'Economie sociale et Solidaire ;
- de la participation à l'élaboration des outils de planification, de programmation et de suivi évaluation dans le cadre du PRODESS ;
- la gestion du système informatique du service ;
- l'appui à l'élaboration des plans de formation et des protocoles de recherche.

Il comprend deux (02) sections :

- **la Section** : Planification ;
- **la Section** : Statistique et Informatique.

Le Service Financier :

Il est dirigé par un agent comptable chargé de :

- préparer et suivre l'exécution du budget du Centre ;
- effectuer toutes les opérations financières du Centre ;
- gérer les finances et le matériel du centre.

Il comprend trois (3) sections :

- **la Section** : la comptabilité matière ;
- **la Section** : la régie d'avances ;
- **la Section** : la régie des recettes.

⇒ **Une Agence Malienne pour la Mutualité Sociale (AMAMUS) :**

⇒ **Un Institut National de Formation des Travailleurs Sociaux (INFTS) :**

Dans le cadre de la promotion de l'ESS, ce cadre institutionnel est complété par :

⇒ **Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :**

⇒ **l'Institut pour le Développement Economique et Social (IDES) :**

⇒ **l'Union Technique de la Mutualité malienne (UTM) :**

⇒ **le Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RENAPESS)**

⇒ **Le Réseau Malien des Parlementaires pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (REMAPESS) :**

Au niveau sous-régional

Au Niveau continental africain le Mali a ratifié les textes de l'OHADA et de l'UEMOA notamment :

⇒ **Les Directives de l'OHADA :**

Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés Coopératives (AUSCOOP)

⇒ **Le Règlement n°07/2019/CM/UEMOA et ses règlements d'exécution :**

Le Règlement n°07/2019/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant règlementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA

⇒ **Le Réseau Africain d'Economie Sociale et Solidaire**

Au Niveau intercontinental le Mali se conforme aux dispositions des conventions du réseau RIPESS.

⇒ **Les Directives du R.I.P.E.S.S**

⇒ **L'Association des Maires Francophones**

2.7. CADRE STRATEGIQUE ET POLITIQUE

La politique marque la détermination du Gouvernement et des différents acteurs à développer le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire forts de la conviction, que faire le choix d'une politique et des programmes de soutien au développement de ce secteur c'est :

1) Inscrire la lutte contre la pauvreté et la création de richesses au cœur des stratégies de développement du Mali.

2) Opter pour une stratégie gagnante pour le développement du Mali grâce à :

- la création d'entreprises et d'emplois ;

- la contribution à la promotion de l'économie formelle en favorisant un mode d'intervention basé sur l'autonomie et la souplesse des organisations.

3) Renforcer la solidarité, la participation et la responsabilisation collective comme conditions d'un développement durable à travers la primauté de la personne humaine et du travail sur le capital dans la répartition des surplus.

4) Confirmer la volonté de développer un partenariat actif entre l'État et la société civile en :

- concrétisant un appui soutenu de l'Etat aux acteurs de l'ESS ;

- garantissant la participation démocratique de la société civile au développement du Mali

2.8. DISPOSITIF D'APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER

Le dispositif technique et financier actuel pour la promotion du secteur de l'ESS comprend :

- **le Fonds National de Garantie des Mutuelles Sociales, Unions et Fédérations** créé par le décret n° 2018-0932 / P-RM du 28 décembre 2018 déterminant les modalités de gestion et d'intervention du fonds national de garantie des mutuelles sociales, unions de mutuelles sociales et fédérations ;
- **le Fonds d'Appui technique et financier** au profit des Sociétés coopératives ;
- **la Convention d'Assistance Mutuelle (CAM)** : régissant les accords de collaboration entre les mairies et les Associations de Santé Communautaire ;
- **Le Mécanisme de Financement des Initiatives des Coopératives en Afrique (FICA)** ;
- **le contrôle des mutuelles est assuré par l'AMAMUS** (Organisme Administratif de la Mutualité).
- **le GSEF (en français : Forum mondial de l'économie sociale)** : Association Internationale de Gouvernements Locaux - réseaux de la société civile engagée dans la promotion de l'ESS.

2.9. PRINCIPALES EXPERIENCES DE L'ESS AU MALI

MUTEC

La MUTEC dispose comme expériences :

- l'existence d'un centre médical pour les soins de ses membres ;
- l'éducation des parents d'élèves en matière de santé de la famille à l'occasion des consultations individuelles ;
- les consultations spécialisées (échographie, fibroscopie, radiographie, rectoscopie, etc...) ;
- les activités de promotion sanitaires au sein des familles des adhérents.

RENAPESS

Le RENAPESS enregistre la création des structures évoluant dans la promotion de l'ESS notamment :

- le CAFESS : Collectif des Associations des Femmes pour la Promotion de l'ESS ;
- les ACEE : Association des Clubs des Elèves et Etudiants du Mali ;
- Dani-sanji : Institution de microfinance ;

A ces résultats s'ajoutent également sa bonne volonté d'assister le Mali et autres pays du continent Africain dans le cadre de la promotion de l'ESS notamment :

- l'élaboration d'une Politique Nationale de Promotion de l'ESS pour le gouvernement du Mali ;
- l'élaboration des dossiers constitutifs du Réseau Africain pour la Promotion de l'ESS et
- l'assistance de certains pays Africains à se doter d'un réseau national de promotion de l'ESS.

FENASCOM

La Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire a comme expériences réussies :

- l'existence des organes d'administration et de gestion (Conseil d'Administration, Comité de Gestion etc.)
- la couverture sanitaire à travers la création des structures de santé de proximité notamment les CSCOM (pharmacie, maternité, dispensaire, centres d'accueil etc...) ;
- l'approvisionnement régulier des communautés en médicaments essentiels (DCI) ;

- la disponibilité des médicaments à proximité des Communautés ;
- le financement des activités sur fonds propres ;
- les soins essentiels dans la communauté (SEC).

CHAPITRE III : APPORT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A LA CREATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS AU MALI

Cette troisième partie du rapport annonce les résultats atteints par l'étude. Sous ce chapitre sont présentés, analysés et interprétés ces mêmes résultats en lien avec la création de richesses et d'emplois au Mali. Pour mieux répondre aux préoccupations essentielles, l'étude a été focalisée sur trois secteurs : coopératif, mutualiste et associatif.

S'agissant de l'apport des OESS, les critères suivants ont été appréciés : la population totale, le budget national et la fonction publique du Mali.

3.1. APPORT DES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A LA CREATION DE RICHESSES AU MALI

3.1.1. Apport des organismes coopératifs

Le mouvement coopératif a connu une évolution importante dans le temps et dans l'espace tirant partie des traditions maliennes enracinées.

Actuellement, l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Coopératives (AUSCOOP) définit la Société coopérative comme "Un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs".

Les sociétés coopératives sont fondées sur la propriété et la gestion collectives de l'activité.

Partant de cette définition, les résultats de l'étude sont présentés dans les tableaux ci-après

Tableau n°1 : Chiffre d'affaires des sociétés coopératives enquêtées - 2019

Régions /District de Bamako.	Sociétés coopératives	Chiffre d'affaires
Kayes	1. Société coopérative simplifiée de Femmes Eleveurs de Diéma- Feddé Bamtaré (ScoopS- FBFEF) dans la ville de Diéma	600 000
Koulikoro	2. Société coopérative simplifiée Soro Yiriwa dans la ville de Koulikoro	14 000 000
Sikasso	3. Société coopérative simplifiée Massa Filatai dans la ville de Sikasso	5 000 000
Ségou	4. Société coopérative simplifiée Wizou Hiro de Tominian	4 000 000
	5. Société Coopérative Artisanale avec CA des Forgerons de l'Office du Niger (CAFON de Niono)	605 000 000
Mopti	6. Société coopérative simplifiée Planète de distribution	80 000 000
Bamako	7. Société Coopérative Féminine avec CA pour l'Education et la Santé Familiale (COFESFA)	21 774 551
Total		730 374 551

Source : études cnapess

Ce présent tableau nous renseigne sur les chiffres d'affaires des différentes coopératives retenues. Selon nos enquêtes, les coopératives réalisent un chiffre d'affaires annuel de 730 374 551 Francs CFA.

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, ce résultat atteste à suffisance que les sociétés coopératives réalisent des chiffres d'affaires dont le montant varie selon la taille, le secteur, la nature de l'activité et la périodicité de l'activité (cycle de production).

Tableau n° 2 : niveau de paiement des impôts des sociétés coopératives enquêtées - 2019

Régions/District de Bamako	Sociétés coopératives	Impôt (2019) en Fcfa
Kayes	1. Société coopérative simplifiée de Femmes Eleveurs de Diéma- Feddé Bamtaré (ScoopS- FBFEF) dans la ville de Diéma	40 000
Koulikoro	2. Société coopérative simplifiée Soro Yiriwa dans la ville de Koulikoro	38 000
Sikasso	3. Société coopérative simplifiée Massa Filatai dans la ville de Sikasso	25 000
Ségou	4. Société coopérative simplifiée Wizou Hiro de Tominian	40 000
	5. Société Coopérative Artisanale avec CA des Forgerons de l'Office du Niger (CAFON de Niono)	30 805 235
Mopti	6. Société coopérative simplifiée Planète de distribution	50 000
Bamako	7. Société Coopérative Féminine avec CA pour l'Education et la Santé Familiale (COFESFA)	678 130
Total		31 676 365

Source : études cnapess

Le tableau ci-dessus présente la situation des impôts payés en 2019 avec un chiffre global de 31 676 365 Francs CFA. L'étude a montré que tous les types de sociétés coopératives paient des impôts selon la nature et leurs secteurs d'activités et souvent avec pénalités en cas de fautes.

3.1.2. Apport des organismes mutualistes

Tableau n° 3 : Situation des Cotisations recouvrées par les mutuelles enquêtées - 2019

Régions / District de Bamako	Mutuelles	Cotisations (2019) Recouvrées en Fcfa
Kayes	1. Mutuelle Interprofessionnelle de Santé de Kéniéba (SUNJIYA)	-
Koulikoro	2. Mutuelle Interprofessionnelle JIGIYA de Koulikoro (MU-JIGIYA)	4 200 000
Sikasso	3. Union Technique de la Mutualité de Sikasso	-
Ségou	4. Mutuelle Interprofessionnelle de Ségou (MUTISE)	18 500 000
Mopti	5. Mutuelle Interprofessionnelle du Cercle de Mopti (MICMO)	280 780 380
Bamako	6. Union Technique de la Mutualité (UTM)	200 000 000
	7. Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MUTEC)	72 000 000
Total		575 480 380

Source : études cnapess

Ce tableau nous renseigne sur la situation des cotisations recouvrées par les mutuelles courant l'exercice 2019 avec un chiffre global de 575 480 380 Francs CFA. Cette situation financière des mutuelles varie d'une région à une autre et suivant les critères tels que :

- la capacité de mobilisation des cotisations et des subventions ;
- la qualité de l'accueil au sein de la mutuelle ;
- la transparence dans la gestion des entreprises mutualistes ;
- la participation responsable des membres ;
- la qualité de services offerts aux bénéficiaires ainsi qu'à la communauté.

Tableau n° 4 : Niveau de paiement des impôts par les mutuelles enquêtées

Régions/District. de Bamako	Mutuelles	Impot (2019) en Fcfa
Kayes	1. Mutuelle Interprofessionnelle de Santé de Kéniéba (SUNJIYA)	-
Koulikoro	2. Mutuelle interprofessionnelle JIGIYA de Koulikoro (MU-JIGIYA)	1 000 000
Sikasso	3. Union Technique de la Mutualité de Sikasso	-
Ségou	4. Mutuelle Interprofessionnelle de Ségou (MUTISE)	-
Mopti	5. Mutuelle interprofessionnelle de Mopti (MICMO)	409 270
Bamako	6. Union Technique de la Mutualité (UTM)	-
	7. Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MUTEC)	-
Total		1 409 270

Source : études cnapess

L'étude a enregistré que les mutuelles avec leur statut d'entreprises sociales, sont soumises au régime d'impôts. Ce tableau mentionne toutefois certaines mutuelles qui ne sont pas à jour de paiement. L'étude a fait ressortir, qu'au sein des mutuelles, il y a une difficulté réelle de mobilisation des cotisations ainsi que des impôts.

3.1.3. Apport des organismes associatifs

Tableau n° 5 : Situation des chiffres d'affaires réalisés par les associations - 2019

Régions/Dist. de Bko	Associations	Chiffre d'affaires en Fcfa (2019)
Kayes	1. Association des Organisations Paysannes Professionnelles de Ségou (AOPP)	-
Koulikoro	2. Association des exploitants de sable et gravier (Sintru-Mali)	20 000 000
Sikasso	3. Association des Tailleurs de Sikasso (ATS)	-
Ségou	4. Association des Organisations Paysannes Professionnelles de Ségou (AOPP)	9 000 000
Mopti	5. Association SEN-BOURGOU de Mopti	15 000 000
Bamako	6. FENASCOM	208 050 000
	7. FELASCOM	6 750 000
	8. ASACO	6 965 000 000
	9. AOPP	1 500 000 000
Total		8 723 800 000

Sources : études cnapess

Les résultats ci-dessus nous renseignent sur la situation des chiffres affaires générés par les associations de l'exercice 2019 totalisant un chiffre global de 8 723 800 000 Francs CFA. Cette situation financière des associations est fonction du domaine d'activités (Santé, Agriculture, Artisanat).

Tableau n° 6 : Situation des impôts payés par les associations enquêtées par région - 2019

Régions/Dist. de Bko	Associations	Impôt en Fcfa (2019)
Kayes	1. Association des Organisations Paysannes Professionnelles de Ségou (AOPP)	200 000
Koulikoro	2. Association et coopération des exploitants de sable et graviers (Sintru-Mali)	300 000
Sikasso	3. Association des Tailleurs de Sikasso (ATS)	3 573 000
Ségou	4. Association des Organisations Paysannes Professionnelles de Ségou (AOPP)	750 000
Mopti	5. Association SEN-BOURGOU de Mopti	48 000
Bamako	6. FENASCOM	31 736 438
	7. FELASCOM	1 029 661
	8. ASACO	1 083 050 830
	9. AOPP	-
Total		1 120 687 929

Source : études cnapess

L'étude a enregistré que les associations sont soumises au régime d'impôt. Ce tableau met l'accent sur le dynamisme du secteur associatif et la capacité des responsables à mobiliser les ressources et les impôts. Selon les résultats de l'étude, nous constatons que l'importance des impôts payés est fonction des chiffres d'affaires.

3.2. APPORT DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A LA CREATION D'EMPLOIS AU MALI

ESS : un secteur dynamique

Notre étude a montré que parmi les OESS, le tissu coopératif constitue la principale composante du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire au Mali. Considérant le nombre d'emplois créés, le mouvement associatif occupe la première place, suivi du secteur coopératif de par leur participation au développement économique et l'inclusion sociale. Le mouvement mutualiste intervient surtout dans la prise en charge des risques sanitaires et divers autres problèmes sociaux.

Le dynamisme du secteur se dégage notamment par des informations renseignées dans les tableaux ci-après.

3.2.1. Apport des organismes coopératifs

Tableau n° 7 : Situation des emplois générés par les sociétés coopératives par région - 2019

Régions/Dist. de Bko	Sociétés coopératives	Emplois	
		Permanents	Temporaires
Kayes	1. Société coopérative simplifiée de Femmes Eleveurs de Diéma- Feddé Bamtaré (ScoopS- FBFEF) dans la ville de Diéma	11	34
Koulikoro	2. Société coopérative simplifiée Soro Yiriwa dans la ville de Koulikoro	15	10
Sikasso	3. Société coopérative simplifiée Massa Filatai dans la ville de Sikasso	100	0
Ségou	4. Société coopérative simplifiée Wizou Hiro de Tominian	25	0
	5. Société Coopérative Artisanale avec CA des Forgerons de l'Office du Niger (CAFON de Niono)	16	0
Mopti	6. Société coopérative simplifiée Planète de distribution	20	40
Bamako	7. Société Coopérative Féminine avec CA pour l'Education et la Santé Familiale (COFESFA)	9	2
Total		196	86

Source : études cnapess

L'étude sur l'apport de l'ESS à la création d'emplois nous a permis d'enregistrer les résultats ainsi présentés dans le tableau, qui montrent à suffisance que les sociétés coopératives constituent un moyen d'emplois. Chacune des coopératives enquêtées a affiché pour la période d'enquête le nombre d'emplois créés soit un total de 196 emplois permanents et un total de 86 emplois temporaires. Sur nos résultats, nous constatons un minimal de 9 emplois permanents et un maximal de 100 emplois permanents créés par les sociétés coopératives.

Ce résultat nous renseigne que les structures coopératives sont des réelles sources d'emplois surtout permanents et sécurisés. Car ils ont comme principal fondement l'auto-emploi, le bénévolat, le volontariat et l'engagement responsable, individuel et collectif.

3.2.2. Apport des organismes mutualistes

Tableau n° 8 : Situation des emplois générés par les mutuelles par région - 2019

Régions/ Dist. de Bko	Mutuelles	Emplois	
		Permanents	Temporaires
Kayes	1. Mutuelle Interprofessionnelle de Santé de Kéniéba (SUNJIYA)	1	0
Koulikoro	2. Mutuelle Interprofessionnelle JIGIYA de Koulikoro (MU-JIGIYA)	1	0
Sikasso	3. Union Technique de la Mutualité de Sikasso	9	0
Ségou	4. Mutuelle Interprofessionnelle de Ségou (MUTISE)	1	0
Mopti	5. Mutuelle Interprofessionnelle du Cercle de Mopti (MICMO)	38	0
Bamako	6. Union Technique de la Mutualité (UTM)	75	0
	7. Mutuelle des Travailleurs de l'Education et de la Culture (MUTEC)	13	6
Total		138	6

Source : études cnapess

S'agissant de l'apport des mutuelles à la création d'emplois, l'étude nous a permis d'enregistrer 138 emplois permanents et 6 emplois temporaires. Ce résultat est lisible sur le tableau où nous constatons au moins un emploi permanent par mutuelle.

Ce résultat nous conduit à témoigner que le secteur mutualiste est un secteur porteur d'emplois de tout genre : scientifique, technique, etc...

Ces emplois rémunérés ou non sont pour la plupart assurés par les ressources propres des seules mutuelles.

3.2.3. Apport des organismes associatifs

Tableau n° 8 : Situation des emplois générés par les associations enquêtées - 2019

Régions/Dist. de Bko	Associations	Emplois	
		Permanents	Temporaires
Kayes	1. Association des Organisations Paysannes Professionnelles de Ségou (AOPP)	13	0
Koulikoro	2. Association des exploitants de sable et gravier (Sintru-Mali)	22	0
Sikasso	3. Association des Tailleurs de Sikasso (ATS)	24	0
Ségou	4. Association des Organisations Paysannes Professionnelles de Ségou (AOPP)	15	0
Mopti	5. Association SEN-BOURGOU de Mopti	4	1
Bamako	6. FENASCOM	10	5
	7. FELASCOM	9	580
	8. ASACO	6 000	2 000
	9 AOPP	52	3
Total		6 149	2 589

Source : études cnapess

Les données de l'étude sur ce tableau nous renseignent sur la contribution des associations à la création d'emplois en tant qu'acteurs actifs de l'ESS. Notre étude nous a permis d'enregistrer pour le secteur associatif un total de 6 149 emplois permanents et 2 589 emplois temporaires.

Pour les associations enquêtées, le minimal d'emplois créés est de 4 emplois permanents (Association SEN-BOURGOU) et un maximal de 6 000 emplois permanents (ASACO).

Parmi les acteurs du secteur de l'ESS, l'étude a mis l'accent sur l'importance de la contribution des associations dans la création d'emplois. Le secteur associatif avec ses 6 149 emplois permanents est par excellence une source génératrice d'emplois donc un moyen permanent d'emploi des jeunes.

3.3. APPORT DES ORGANISATIONS ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU PIB NATIONAL

Tableau n° 9 : Situation récapitulative des chiffres d'affaires des structures enquêtées - 2019

Secteurs	Chiffre d'affaires
Secteur coopératif	730 374 551
Secteur mutualiste	575 480 380
Secteur associatif	8 723 800 000
Total	10 029 654 931

Source : études cnapess

Etude sur l'apport de l'Economie Sociale et Solidaire à la création de richesses et d'emplois au Mali

Ce tableau nous renseigne sur le cumul des chiffres d'affaires réalisés dans les trois secteurs par les acteurs de l'ESS. Ainsi le cumul des chiffres d'affaires s'élève à 10 029 654 931 Francs CFA. Ce montant est une contribution propre et volontaire des acteurs de l'ESS. Ce total de chiffres d'affaires se présente comme l'équivalent d'un Budget pour le secteur de l'ESS.

Ce résultat de notre étude nous donne l'assurance d'apprécier que le secteur de l'ESS contribue à la création de richesses. Cet apport peut être évalué par le montant total de l'impôt payé en fonction de ce chiffre d'affaires : 10 029 654 931 Francs CFA comme l'indique le tableau ci-dessous.

3.4. APPORT DU SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE A L'IMPOT

Tableau n° 10 : Récapitulatif des impôts payés par les OESS - 2019

Secteurs	Impôts	Pourcentage des impôts
Secteur coopératif	31 676 365	2,75
Secteur mutualiste	1 409 270	0,12
Secteur associatif	1 120 687 929	97,13
Total	1 153 773 564	100.00

Source : études cnapess

Ce tableau fait ressortir le récapitulatif des impôts payés par les OESS qui s'élève à 1 153 773 564 Francs CFA. Ce montant ainsi dégagé par l'étude atteste que le secteur de l'ESS contribue significativement à la création de richesses mais également à l'accroissement du PIB.

Selon ce résultat du tableau, nous nous permettrons d'avancer que :

- les sociétés coopératives contribuent à hauteur de 2,75 % par rapport à l'impôt ;
- les mutuelles contribuent à hauteur de 0,12 % par rapport à l'impôt ;
- les associations contribuent à hauteur de 97,13 % par rapport à l'impôt.

Notre étude témoigne bien que les OESS contribuent à la création de richesses. Cela nous conduit à comparer ce montant total des impôts au PIB national soit :

$$\text{Impôts (1 153 773 564 FCFA) x (100) / PIB national (9 676 800 000 000 FCFA) = 0,012 \%}$$

Ainsi l'étude a atteint un de ses objectifs assignés à savoir « l'apport du secteur de l'ESS à la création de richesses ».

3.5. APPORT DES ACTEURS DE L'ESS A LA CREATION DES EMPLOIS

Tableau n° 11 : Récapitulatif des emplois créés par les OESS - 2019

Secteurs	Emplois			
	Permanents	Temporaires	Total	Pourcentage
Entreprises Coopératives	196	86	282	3,10
Entreprises Mutualistes	138	6	144	1,55
Entreprises Associatives	6 159	2 589	8 748	95,35
Total	6 493	2 681	9 174	100.00

Source : études cnapess

Ce tableau nous indique le cumul des emplois permanents et temporaires générés par les OESS qui s'élève à 9 174 emplois créés. Ce nombre témoigne de la contribution réelle du secteur de l'ESS à l'insertion professionnelle et à la réduction du chômage surtout en milieu rural.

Ces résultats de l'étude montrent que :

- les sociétés coopératives contribuent à la création d'emplois à hauteur de 3,10 % du total d'emplois créés par les OESS ;
- les mutuelles contribuent à la création d'emplois à hauteur de 1,55 % du total d'emplois créés par les OESS ;
- les associations contribuent à la création d'emplois à hauteur de 95,35 % du total d'emplois créés par les OESS.

Nous nous exerçons d'évaluer ce total d'emplois créés par les OESS (9 174 emplois) en rapport avec le total d'emplois de la fonction publique du Mali soit :

Emplois créés par les OESS (9 174 emplois) x (100) / 70 000 (emplois de la fonction publique) = 13,10 %.

Ainsi nous estimons que « l'apport du secteur de l'ESS à la création d'emplois au Mali » a été dégagé.

3.6. ANALYSE ET INTERPRETATIONS DES RESULTATS

Conformément aux objectifs de l'étude, nous avons souhaité analyser puis interpréter les résultats atteints sur le terrain.

Apport des organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire au PIB national

S'agissant du premier objectif de l'étude intitulé « chiffre d'affaires annuel généré par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire », le tableau n° 9 à la page 32, nous renseigne sur le cumul des montants du chiffres d'affaires réalisés par les acteurs de l'ESS donc l'équivalent du budget des OESS.

Ce total de 10 029 654 931 Francs CFA qui ne représente que des chiffres d'affaires de vingt- une (21) OESS enquêtées est une contribution propre et volontaire des acteurs de l'ESS.

L'étude nous conduit à apprécier que le secteur de l'ESS apporte bien sa part à la création de richesses. Cet apport pourrait être significatif dans la mesure où le secteur de l'ESS bénéficiera de :

- appui financier de l'état ;
- stratégie nationale de financement des institutions financières ;
- accompagnement des PTF (Partenaires Techniques et Financiers) ;
- appui financier des CT (Collectivités Territoriales) ;

Ce total de 10 029 654 931 Francs CFA est généré par les OESS sans aucun appui financier constat de l'état ni des collectivités (au profit des organismes coopératifs et associatifs).

L'étude estime qu'avec un apport minimal de l'état de 50 % du total 10 029 654 931 Francs CFA, le secteur de l'ESS connaîtra :

- une bonne performance des entreprises de l'ESS ;
- Une bonne couverture des communautés en services et soins de santé de qualité ;
- un développement des compétences des OESS ;
- une amélioration de l'accroissement des revenus ;
- un circuit d'approvisionnement des CSCOM en produits pharmaceutiques ;
- un développement harmonieux du secteur de l'ESS ;
- Une meilleure couverture des communautés en services et divers biens de consommation.

Apport du secteur de l'économie sociale et solidaire à l'impôt

L'analyse du deuxième objectif de l'étude « le niveau d'imposition du secteur dans l'économie nationale », le tableau n°10 à la page 32 nous présente la situation récapitulative des impôts payés par les OESS – 2019. Le montant total des impôts de 1 153 773 564 Francs CFA payés par les OESS. Ce résultat ainsi obtenu par l'étude atteste que les OESS contribuent significativement à la création de richesses c'est-à-dire à l'accroissement du PIB national de 0,012 %.

Ce faible niveau d'imposition (0,012 %) résulte du manque d'appuis financiers de l'Etat et des collectivités territoriales au secteur de l'ESS.

Selon l'étude, ce niveau d'imposition peut être amélioré dans la mesure où l'Etat prendra des mesures notamment :

- législatives et réglementaires pour l'assouplissement (exonération) des formalités des impôts ;
- d'accompagnement de l'Etat et des Collectivités Territoriales aux OESS ;
- d'assistance technique et matérielle des OESS;
- de promotion du secteur de l'ESS à l'échelle régionale et internationale.

Apport des acteurs de l'ESS à la création des emplois

Des éléments de réponses au troisième objectif de l'étude intitulé « le nombre d'emplois créés et sécurisés par les OESS », sont présentées par le tableau n°11 (à la page 34). Le cumul du nombre total des emplois créés en 2019 par les OESS touchées est égal à **9 174** emplois créés (permanents et temporaires). Ce résultat témoigne de la contribution réelle du secteur de l'ESS à l'insertion professionnelle et à la réduction du chômage surtout en milieu rural.

L'étude dégage la contribution des OESS à la création de 9 174 emplois soit 13,10 % des emplois de la fonction publique. Ce taux de 13,10 % est décliné entre les trois secteurs comme suit :

- les sociétés coopératives contribuent à la création d'emplois à hauteur de 0,40 % des emplois de la fonction publique ;
- les mutuelles de santé contribuent à la création d'emplois à hauteur de 0,20 % des emplois de la fonction publique ;
- les associations contribuent à la création d'emplois à hauteur de 12,50 % des emplois de la fonction publique.

Ce faible taux de 13,10 % des emplois de la fonction publique s'explique par :

- l'insuffisance des emplois pour les professionnels et les spécialistes dans le secteur ;
- l'insuffisance de structuration des postes techniques à pourvoir au sein des OESS ;
- l'insuffisance d'intéressement /motivation des jeunes diplômés pour le secteur ;
- l'insuffisance de moyens et des conditions d'emplois ;
- l'incohérence du niveau et de spécialisation/qualification des acteurs intervenants.

3.7. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE DE PLAIDOYER POUR LA PROMOTION DE L'ESS

Dans le but de promouvoir l'ESS, l'étude propose comme stratégie de plaidoyer des actions telles que :

1) Pour améliorer la contribution des organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire au PIB national, il s'agira de :

- l'adoption d'un Programme d'appui financier en faveur des entreprises de l'ESS;
- l'adoption d'une stratégie nationale de financement des OESS ;
- l'adoption des mesures, dispositifs d'accompagnement des CT (Collectivités Territoriales) ;
- l'adoption d'un Système d'Informations Statistiques et Economiques des O/ESS.

La mise en œuvre de ces stratégies permettra d'accroître l'apport des OESS au budget des Collectivités Territoriales où elles sont implantées.

2) Pour accroître l'apport du secteur de l'économie sociale et solidaire à l'impôt, l'étude propose :

- l'adoption des mesures législatives et réglementaires pour l'assouplissement (exonération) des formalités des impôts ;
- l'adoption d'un Programme National d'accompagnement des OESS par l'Etat et les Collectivités Territoriales ;
- l'adoption d'un Programme National d'Assistance Technique et Matérielle des OESS ;
- l'adoption d'un Programme National de Promotion du Secteur de l'ESS à l'échelle régionale et internationale.

Ces stratégies certes, permettront d'améliorer la planification et la budgétisation annuelles des Collectivités Territoriales.

3) Pour accroître l'apport des Organisations de l'ESS à la création des emplois, l'étude propose :

- l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Insertion des Jeunes (S.N.I.J.) dans le secteur de l'ESS ;
- l'élaboration d'un Programme National d'Insertion des Jeunes Diplômés(P.N.I.J) dans les OESS ;
- l'élaboration d'un Programme National de Formation et d'apprentissage des Jeunes Diplômés (P.N.I.J) pour les OESS ;
- la création d'un statut particulier (Diplôme, Licence...) des employés des OESS.

La matérialisation de ces stratégies apparaît comme un moyen d'assurer la cohérence entre la formation et l'emploi des jeunes diplômés à travers le pays.

3.8. PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTION DE PROMOTION DE L'ESS AUPRES DES PARTENAIRES

Conformément aux objectifs de l'étude, nous proposons ci-dessous le plan triennal d'actions de promotion de l'ESS auprès des partenaires, présenté dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : Plan triennal d'Actions de Promotion de l'ESS auprès des partenaires

Intitulés	Objectifs	Activités	Périodes		
			2022	2023	2024
I. Accroissement de la contribution des OESS à la création de richesses	1.1. Adoption d'un Programme d'appui financier ;	1.1.1. élaborer un programme d'appui financier pour les coopératives	X		
		1.1.2. élaborer un programme d'appui financier pour les mutuelles	X		
		1.1.3. élaborer un programme d'appui financier pour les associations	X		
	1.2. Elaboration d'une stratégie nationale de financement des OESS ;	1.2.1. organiser un cadre de concertation entre OESS et partenaires	X		
		1.2.2. élaborer les éléments de la stratégie	X		
		1.2.3. tenir l'atelier d'examen de validation		X	
	1.3. Renforcement de l'accompagnement des CT (Collectivités Territoriales) ;	1.3.1. organiser un cadre de concertation avec les CT	X		
		1.3.2. recenser les besoins d'accompagnement		X	
		1.3.3. élaborer les mesures et outils d'accompagnement		X	
	1.4. Adoption des mesures législatives et réglementaires pour l'assouplissement (exonération) des formalités des impôts	1.4.1. adopter les textes législatifs	X		
		1.4.2. adopter les textes réglementaires	X		
		1.4.3. diffuser les textes adoptés	X	X	X

	1.5. Accompagnement des OESS par l'Etat et les Collectivités Territoriales ;	1.5.1. identifier les domaines prioritaires			
		1.5.2. identifier les critères d'accompagnement	X		
		1.5.3. appliquer les mesures d'accompagnement	X	X	X
		1.5.4. assurer le suivi-évaluation	X	X	X
	1.6. Assistance technique et matérielle des OESS ;	1.6.1. identifier les besoins de formation, (encadrement, recyclage, voyages d'études...)	X		
		1.6.2. renforcer les capacités des OESS	X	X	X
		1.6.3. doter les OESS des matériels adéquats	X	X	X
	1.7. Promotion du secteur de l'ESS à l'échelle régionale et internationale.	1.7.1. organiser des foires, expositions, salons, journées et semaines d'exposition	X	X	X
		1.7.2. accompagner les OESS dans l'exportation de leurs produits	X	X	X
		1.7.3. accompagner les OESS dans la recherche de partenariats	X	X	X
		1.7.4. appuyer les OESS dans la démarche qualité (labellisation, certification, etc...)		X	X

II. Amélioration de la contribution des OESS à la création d'emplois	2.1. Elaboration d'une stratégie nationale assortie d'un programme national d'insertion des jeunes dans le secteur de l'ESS ;	2.1.1. organiser un cadre de concertation avec les services en charge de l'emploi (ANPE, APEJ, PROCEJ, etc...)		X	X
		2.1.2. élaborer les éléments de la stratégie de l'entrepreneuriat des jeunes pour le secteur de l'ESS		X	
		2.1.3. tenir l'atelier d'examen de validation		X	
	2.2. Création d'un statut particulier des employés des OESS.	2.2.1. concevoir des modules de formation pour le secteur coopératif	X		
		2.2.2. concevoir des modules de formation pour le secteur mutualiste ;	X		
		2.2.3. concevoir des modules de formation pour le secteur associatif	X		
		2.2.4. concevoir des modules de formation pour l'entrepreneuriat		X	
		2.2.5. tenir les formations des jeunes	X	X	X

Sources : études cnapess

3.9. BESOINS D'APPUI TECHNIQUE, TECHNOLOGIQUE, MATERIEL, FINANCIER ET HUMAIN

Dans la conduite des travaux, l'étude a enregistré auprès des organisations de l'ESS les besoins essentiels ci-après :

Pour les Sociétés Coopératives :

➤ Technique et Technologique

- formation sur les procédures de création des sociétés coopératives (simplifiées, avec CA) ;
- formation en techniques d'élaboration des dossiers constitutifs ;
- formation sur l'acte uniforme de l'OHADA ;
- formation en technique d'élaboration de plan d'affaires, la comptabilité simplifiée ;
- formation en techniques de gestion d'entreprise, de l'entrepreneuriat, de marketing ;
- formation et Initiation à la démarche qualité et les techniques de transformation agroalimentaire ;
- formation en techniques de négociation de marché, débouchés, de commercialisation et d'approvisionnement.

➤ Matériel

- équipements de production, de conservation et de transport ;
- moyens logistiques de transport et de déplacement ;
- énergie (électrique et solaire) pour l'alimentation des unités de production, de traitement et de transformation agroalimentaire ;
- unités modernes de transformation (par exemple une batteuse, une décortiqueuse, etc...)

➤ Financier

- sources de financement ;
- création d'un fonds national de garantie des sociétés coopératives ;
- création d'un fonds national de promotion des sociétés coopératives ;
- contrats et avenants (faciliter l'accès aux prêts bancaires) ;
- fonds d'appui financier des CT ;

➤ Humain

- formateurs spécialistes et professionnels du secteur coopératif ;
- spécialistes en comptabilité ;
- spécialistes en montage de projets coopératifs ;
- spécialistes en suivi-évaluation des projets coopératifs.

Pour les Mutuelles de Santé :

➤ Technique et technologique

- formation des gestionnaires de mutuelles en techniques de gestion, de comptabilité, etc... ;
- amélioration du plateau technique ;
- interconnexion et adaptation du logiciel informatique aux missions des mutuelles

➤ Matériel

- dotation des mutuelles en logistiques de transport ;
- dotation des mutuelles en matériels et outils informatiques ;
- dotation des animateurs en moyens de communication et d'information ;
- dotation des animateurs en moyens de protection individuels ;
- dotation des animateurs en moyens de déplacement (motos)

➤ Financier

- création d'un Fonds National d'Appui à la Promotion de la Mutualité ;
- création d'un fonds national de garantie des mutuelles ;
- fonds d'Appui au Plan Stratégique du Développement des Mutuelles.

➤ Humain

- formateurs, spécialistes et professionnels en techniques de gestion des Mutuelles de Santé ;
- spécialistes en techniques de gestion financière et comptabilité ;
- spécialistes en gestion administrative des mutuelles ;
- spécialistes en suivi-évaluation des mutuelles ;

➤ Autres

- moyen d'information et sensibilisation sur la mutualité ;
- système d'informations statistiques et économiques sur la Mutualité ;
- intensification de la communication institutionnelle.

Pour les Associations :

➤ Technique et technologique

- formation des acteurs sur la loi relative aux associations en République du Mali;
- formation en techniques de gestion, d'organisation et fonctionnement des associations ;
- formation du personnel des ASCO sur les soins de santé primaire ;
- formation en techniques de planification, d'élaboration et suivi de projets/programmes ;
- formation en techniques de gestion des ressources humaines et financières ;
- formation des responsables de CSCOM en technique de gestion d'une Pharmacie,
- formation en techniques de mobilisation des ressources et de plaidoyer ;
- formation au TIC, aux médias sociaux.

➤ **Matériel**

- équipements modernes de production et de transformation ;
- outils bureautiques, logistiques et de communication ;
- moyens de production, de conservation et de transport ;
- doter les ASACO en moyens logistiques (ambulances, etc...).

➤ **Financier**

- création d'un Fonds National d'Appui à la Promotion des ASACO ;
- création d'un Fonds National d'Appui à la Promotion des Pharmacies de CSCOM ;
- contrats et avenants (faciliter les prêts auprès des partenaires).

➤ **Humain**

- spécialistes, professionnels et gestionnaires des pharmacies ;
- spécialistes en gestion et comptabilité des associations ;
- spécialistes en techniques de montage et de gestion des projets associatifs ;
- spécialistes en suivi-évaluation des projets associatifs ;

➤ **Autres**

- appuis institutionnels dans les processus de plaidoyer et de mobilisation de ressources.

3.10. CONTRIBUTION DU SECTEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU DEVELOPPEMENT LOCAL, REGIONAL ET NATIONAL

A l'aide du guide d'entretiens, des informations fiables ont été recueillies auprès des personnes ressources sur la contribution des entreprises de l'ESS au développement local, régional et national.

Les interventions des personnes ressources contactées s'accordent en certifiant la forte contribution des organisations de l'ESS dans le développement social, économique, culturel et sécuritaire depuis l'antiquité jusqu'aujourd'hui.

Bien avant l'indépendance de notre pays, les communautés étaient constituées d'organisations de jeunes, de femmes, de castes, de chasseurs, associations villageoises, etc... Ces organisations appelées « organisations paysannes ou Villageoises » assuraient à la communauté : la nourriture, la santé et la sécurité.

Avec l'avènement de l'indépendance de notre pays, ces organisations « paysannes » ou « villageoises » ont connu des améliorations en terme de structuration et d'appuis techniques surtout matériels pour accroître la production et la collecte des produits de cueillette au profit d'abord du colonisateur et de l'Etat indépendant. Présentement ces améliorations font référence à l'appellation « Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire » à cause du rôle important qu'elles jouent dans le cadre du développement et de l'équilibre du bien-être des populations.

Conformément aux régimes précédents tous les gouvernements successifs avaient mis au centre de leur programmes de développement économique et social, les organisations de l'ESS sous différentes formes et

appellations : organisations paysannes, associations villageoises, organisations de la société civile et enfin les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire. Car tout programme, projet ou ONG œuvrant pour le développement économique, social et culturel dans le passé comme aujourd'hui pour se mettre en place accordent une place de choix aux OESS.

Alors, sur le terrain, l'étude a montré que les acteurs de l'ESS évoluent dans tous les secteurs d'activités économiques, sociales, sécuritaires et culturelles et par conséquent contribue fortement au développement durable.

Au niveau communal et local :

- les OESS participent à la création de richesses et d'emplois (tableau n° 9 et n° 11 pages 31 et 34). C'est-à-dire elles constituent une source réelle d'insertion des femmes et des jeunes dans les activités de développement local donc elles apparaissent comme un moyen de lutte contre la pauvreté, le chômage, l'exclusion socioéconomique et l'exode rural ;
- les OESS accompagnent les collectivités locales dans la préparation et la mise en œuvre des plans et programmes de développement local ;
- les OESS apparaissent comme des interlocuteurs privilégiés des CT et de l'Etat ;
- les OESS réalisent des projets sur financement autonome (centre d'alphabétisation fonctionnelles, banque de céréales, écoles communautaires) ;
- les ASACO sont des services de proximité et constituent des canaux d'accès aux soins de santé à moindre coût ;
- les OESS sont des acteurs du circuit de commercialisation et d'approvisionnement des collectivités en produits locaux et de premières nécessités ; ainsi elles constituent des moyens de lutte contre la famine et l'insécurité alimentaire ;
- les OESS contribuent à la réduction des coûts de consultation, d'hospitalisation et de médicaments car elles empêchent tout intervenant entre elles et les structures sociaux sanitaires de l'Etat ;
- les OESS ont pour objectif l'amélioration du bien-être de la famille ;
- les OESS constituent un moyen de stabilisation des prix sur le marché en supprimant le rôle des intermédiaires ;
- les OESS sont de bons opérateurs économiques en matière d'exportation des produits : exportation du bétail (petits et grands ruminants) ; des produits de cueillette, maraîchers.....

Au niveau régional

Au niveau régional, l'importance des rôles que peuvent jouer les OESS dans le développement économique régional est identique à ceux précisés pour le niveau communal et local.

Concrètement pour le niveau régional, les OESS se reconnaissent à travers leurs faitières telles que les réseaux, collectifs, unions, fédérations qui en plus jouent un rôle de représentation, de défense et de protection des acteurs de leurs domaines respectifs.

Au niveau régional, les faitières des OESS représentent leurs organisations respectives auprès du pouvoir central.

A cet effet, les OESS participent au développement régional à travers :

- la préparation et planification des plans et programmes de la région ;
- l'information, la sensibilisation et la communication des activités régionales ;
- la mobilisation des ressources et des moyens matériels au niveau régional.
- la représentation des OESS aux manifestations commerciales : salons, foires, semaines , journées

Au niveau national

Au niveau national, l'importance des rôles des OESS se reconnaît à travers leurs faitières nationales telles que les réseaux nationaux, unions nationales, fédérations nationales et confédérations.

Ainsi, les faitières nationales des OESS contribuent au développement économique, social et culturel à travers :

- la participation effective au processus de planification, de mise en œuvre des plans et programmes de l'Etat ;
- la participation aux actions d'information, de sensibilisation et de communication de leurs bases (populations) sur des sujets d'intérêt national ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières au niveau national ;
- la représentation de l'Etat dans les colloques, les conférences, les sommets, les foras internationaux où elles s'engagent en faveur de l'Etat ;
- la représentation du pays (des OESS) aux manifestations commerciales : salons, foires, semaines , journées
- les OESS sont de véritables exportateurs des produits locaux: exportation du bétail (petits et grands ruminants) ; des produits de cueillette, maraîchers.....

3.11. ACTIVITES INNOVANTES DE CREATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

Pour répondre à cet objectif de recherche, l'étude propose les activités innovantes suivantes :

- création d'un fonds national de garantie des sociétés coopératives ;
- création d'un fonds national de promotion des sociétés coopératives ;
- création d'un fonds d'appui financier des CT ;
- création d'un fonds national d'appui à la promotion de la mutualité ;
- création d'un fonds national de garantie des mutuelles ;

- création d'un fonds national d'appui à la promotion des associations de santé communautaire (ASACO) ;
- création d'un fonds national d'appui à la promotion des pharmacies de CSCOM ;
- création d'un statut des employés du secteur de l'ESS ;
- création d'un espace de développement des compétences et des initiatives de la jeunesse et des femmes ;
- création des Caisses de promotion de l'ESS au niveau local ;
- création de poste de médecin conseil dans les zones rurales et les centres ;
- organisation des journées ou des semaines d'exposition pour la promotion des OESS ;

3.12. PROPOSITION D'UNE BASE DE DONNEES SUR LES ORGANISATIONS ET ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Dans le cadre de cette étude, nous nous permettons de proposer la mise en place d'un moteur de recherche thématique et géographique dénommé BDISS (Base de Données des Initiatives Sociales et Solidaires) pour recenser et retrouver les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif de cette base de données est de promouvoir l'économie sociale et solidaire dans sa diversité, construire un référentiel commun de l'économie sociale et solidaire, favoriser le développement et la structuration des OESS, relier des acteurs ensemble sur des thématiques ou des projets communs, être un outil à la disposition des acteurs régionaux et nationaux de l'économie sociale et solidaire.

La BDISS se présentera sous la forme d'une application WEB et d'une application Android visant à :

- Promouvoir l'économie sociale et solidaire dans sa diversité. Outil de repérage et de valorisation des initiatives solidaires, la BDISS est dotée d'un puissant moteur de recherche. Elle permet au grand public de repérer les initiatives de proximité.
- Permettre aux acteurs de disposer d'un outil de promotion de leur réseau : L'application web BDISS peut s'intégrer simplement dans un site internet avec un filtrage sur les structures d'un réseau thématique et/ou territorial.
- Analyser les dynamiques territoriales : Outil d'analyse, la BDISS permet de recenser et d'analyser les dynamiques territoriales à différents niveaux : emploi, participation citoyenne, utilité sociale, besoins des acteurs, éléments financiers...

CONCLUSION

Le présent rapport fait ressortir le niveau d'atteinte des objectifs de l'étude sur l'apport des organisations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (OESS) à la création de richesses et d'emplois au Mali. Le document donne des informations aux utilisateurs sur la réalité des OESS qui sont particulièrement des organismes coopératifs, mutualistes et associatifs. Il dégage i) le montant du chiffre d'affaires (10 029 654 931 Francs CFA) réalisé en 2019 par les OESS ; ii) le montant de l'impôt soit 1 153 773 564 Francs CFA payé par les OESS et iii) le nombre d'emplois créés (9 174) par les OESS.

Le rapport annonce des activités innovantes, des besoins d'appuis, propose un plan d'actions triennal pour la promotion de l'ESS.

Il fait l'état des difficultés des OESS ainsi que leur contribution au développement local, régional et national du Mali.

Ces résultats ainsi atteints par l'étude méritent bien d'être comparés aux réalités de certaines régions du pays en termes de budget, du nombre des fonctionnaires de l'Etat (de la région), et du montant des impôts payés par région du pays.

En effet, nous affirmons que l'étude a permis bien sûr de montrer que les OESS contribuent largement au développement durable du pays donc à la création de richesses et d'emplois au Mali.

Par conséquent l'étude invite le gouvernement du Mali à prendre des mesures législatives et réglementaires pour favoriser le financement du secteur de l'ESS qui apparaît comme un moyen privilégié de création d'emplois et de richesses, donc des outils de lutte contre la pauvreté et le chômage.

Aussi, l'étude a formulé quelques recommandations à l'adresse de certaines structures.

Enfin la rédaction du rapport finit par une conclusion et des annexes.

Des annexes sont jointes au présent rapport.

RECOMMANDATIONS

Aux termes de l'étude sur l'apport des OESS à la création de richesses et d'emplois, compte tenu des difficultés notoires de financement des entreprises de l'ESS par l'Etat, des réalités socioéconomiques et de leurs besoins multiformes, les mesures proposées dans le présent rapport permettront de contribuer significativement à la création de richesses et d'emplois c'est-à-dire au développement durable de notre pays.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de ces mesures il y a lieu de recommander :

Pour l'Etat

- l'implication de l'état dans le financement des OESS ;
- l'adoption des mesures législatives et réglementaires pour l'assouplissement de paiement des impôts par les OESS ;
- la création des fonds de promotion des OESS ;
- l'adoption d'un statut pour les employés des OESS ;
- l'assurance des accords (exonérations et de partenariats) favorables au développement de l'ESS.

Pour les Collectivités Territoriales

- la mobilisation de l'apport des CT dans le financement des OESS ;
- l'adoption des projets/ programmes des OESS dans la planification des CT ;
- l'élaboration d'un programme de promotion de l'ESS à l'échelle de chaque CT.

Pour la DNPSES

- l'intensification de l'information et de la communication sur les OESS ;
- l'intensification de la formation sur les textes régissant l'ESS ;
- l'organisation des voyages d'études à l'étranger;
- l'élaboration d'une stratégie nationale de financement des OESS ;
- l'adoption d'un programme national de formation sur l'entrepreneuriat ;

- la spécialisation d'une équipe de formateurs.

Pour le CNAPESS :

Pour le CNAPES, l'étude propose l'amélioration du dispositif de formation professionnelle et la création d'une offre de formation dans les domaines en impliquant les fondations, les syndicats, les tontines et divers autres groupements à rendement économique important.

Alors, les filières de formation proposées sont notamment :

- ✓ **Santé et Protection sociale**
- ✓ **Collecte et traitement des produits de cueillette et oléagineux** (Karité, Zaban, Néré ; Gomme arabique, miel ...)
- ✓ **Entreprenariat Rural** : gestion de projets, recherche de financement, élaboration de plans d'Affaires ; démarche qualité ; techniques d'irrigation des exploitations en eaux, techniques d'organisation de salons, journées et foires agricoles...
- ✓ **Transformation agroalimentaire** : (fruits ; produits maraîchers, céréales, légumes, animaux et viande, poissons) tubercules, (manioc, Ignames, patates, gingembre, Tomate, gombo, Hibiscus....) ;
- ✓ **Gestion des exploitations agricoles** : petits et moyens exploitations agricoles (périmètres maraichers ; vergers, parcs, embouche, aviculture...)
- ✓ **Gestion Administrative, financière et Comptabilité au sein des O / ESS**
- ✓ **Culture et Artisanat**

ANNEXES

Annexe -1 : Liste des participants à l'atelier de validation

L'atelier de validation du rapport provisoire a eu lieu en présence des principaux acteurs de l'ESS et partenaires du Centre :

1. Monsieur Bassirou TRAORE, Directeur Général de la DNPSES ;
2. Monsieur DIABATE Kassoum, Directeur Général du CNAPESS ;
3. Monsieur DIARRA Sidiki, Chef de département CNAPESS ;
4. Madame FAROTA Assetou TRAORE, Représentante du MPFEF ;
5. Madame BARRY Tata KANE, Membre du conseil d'administration ;
6. Madame FOFANA Mariam, Membre du conseil d'administration ;
7. Monsieur TERERA Tidiany, Comité Scientifique du Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RENAPESS) ;
8. Monsieur DIAKITE N'Tossama, Représentant de l'AMAMUS ;
9. Monsieur DIARRA Mamadou, Chef de division de la DNPSES ;
10. Monsieur MAGASSA Seydou, Représentant de l'ODHD/LCP ;
11. Monsieur SISSOKO Abdoulaye, Assistant au développement UTM.

Annexe -2 : Liste des enquêteurs

Les enquêteurs qui ont contribué aux travaux de terrain sont les suivants :

- Bamba FOFANA (Kayes)
- Boubacar TANGARA (Koulikoro)
- Mahamane OUEDRAGO (Sikasso)
- Zoumana DEMBELE (Ségou)
- Modibo Abhatina TOURE (Bamako)

Annexe -3 : Outil de collecte des données

Les outils utilisés dans le cadre de cette étude sont :

- Questionnaire
- Guide d'entretien

Annexe -4 : Outil d'analyse des données

- Csprow
- Excel
- SPSS

Annexe -5 : Liste des personnes rencontrées

Numéro	Prénoms et Noms	Fonction-Structure	Contact
1	Hamidou BAGAYOKO	Inspecteur des affaires sociales à la retraite	76 42 53 96
2	Aboubacar Hamidou MAIGA	Inspecteur des affaires sociales	66 79 77 03
3	Boureima Allaye TOURE	Président du CNSC	76 25 27 62
4	Amadou DIALLO	Directeur général CNAOMQ-Mali	66 97 10 93
5	Moriba KONATE	Directeur adjoint DFM-MSDS	76 05 81 29
6	Mme KOUYATE Fanta KAMISSOKO	Conseillère au MSDS	76 31 60 62
7	Cheick Oumar BAH	INFTS	66 81 76 09
8	Karim KONE	CESAO Bobo-dioulasso, Burkina Faso	00226 71 02 32 47

Annexe 6 : Liste des structures rencontrées

- Ministère de la santé et du développement social :
 - o DNPSES, DNDS, ODHD, UTM, AMAMUS
- Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle :
 - o APEJ, ONEF, FAFPA
- Ministère de l'économie et des finances :
 - o INSTAT
- Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
- Organisations paysannes : AOPP, APCAM, UCPC
- Organisations artisanes : APCMM
- Associations nationales : CNSC, FENATRA, FENASCOM, FEMAPH, FENAFER, RENAPESS, UNTM
- Fondations : Fondation Friedrich Ebert

Annexe 7 : TDR

I. Contexte et justification :

La politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire, adoptée en 2014 par le gouvernement du Mali, a pour objectif global de « Contribuer à la promotion d'une économie sociale et solidaire qui participe de manière efficace et efficiente à la création de richesses et d'emplois et à la lutte contre la pauvreté au Mali ».

L'apport du secteur de l'économie sociale et solidaire à l'économie nationale se fait à travers la fourniture, au plus grand nombre de populations maliennes, des services sociaux de base comme la santé, l'éducation, l'eau, l'hygiène, l'assainissement, les emplois, etc.

La politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire vise donc à satisfaire les besoins les plus fondamentaux de millions de maliens, regroupés au sein des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire. Selon le rapport de la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES), la situation au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

- 22 199 sociétés coopératives immatriculées conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) relatif au droit des Sociétés Coopératives. Celles-ci comptaient à la même période 962 626 adhérents dont 663 480 hommes et 299 146 femmes avec 2 223 emplois créés ;
- 10 386 866 275 F CFA de capital initial des sociétés coopératives ;
- 1 469 Associations de Santé Communautaires (ASACO) exploitant environ 1 309 Centres de Santé Communautaire (CSCOM), avec un taux de fonctionnalité de 92,10%, soit 988 ASACO pour 942 emplois créés et sécurisés ;
- 197 mutuelles de santé agréées assurant la couverture du risque maladie au profit de 927 859 bénéficiaires en prestation de santé soit 6,25% contre 6,52% de populations couvertes par les mutuelles sociales toutes prestations ; et
- Enfin, plus de 22 000 autres Associations régulièrement constituées (2017, MATD).

Les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire interviennent dans tous les secteurs d'activités, visant à assurer l'accès facile des populations aux services sociaux de base. Elles mobilisent des dizaines de milliards de nos francs en termes d'investissement, d'épargne et de crédit et impactent significativement la vie au quotidien de millions de nos concitoyens.

En dépit de quelques statistiques rappelées plus haut, force est de noter que l'on dispose aujourd'hui de très peu de données et d'informations fiables sur le secteur de l'économie informelle. Celles qui existent sont souvent parcellaires, de sources non concordantes et parfois contradictoires.

Il s'agit, entre autres, de données sur :

- les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire (type, forme juridique, nombre d'adhérents, etc.) ;
- les zones et domaines d'intervention, les rôles et responsabilités des différents acteurs publics et privés du secteur ;
- la cartographie des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire (siège social, rayon d'action, domaines d'intervention, partenaires d'appui, types d'appui apportés, etc.) ;

- le niveau d'organisation et de fonctionnement des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- le nombre et la nature des emplois créés et sécurisés par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- la part des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire dans le PIB ;
- les indicateurs clés de performance des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- la gouvernance des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- les chiffres d'affaires annuels générés par ces organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire et leur contribution, entre autres, dans l'accès aux soins de santé, aux intrants et matériels de production agricole ;
- les besoins de réorganisation, d'appuis technique, technologique, matériel et financier nécessaires au relèvement de ces organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire.

Aujourd'hui, il est difficile d'apprécier les efforts du secteur de l'économie sociale et solidaire, qui reste moins visible, dans l'économie nationale en termes de création de richesses et d'emplois, faute de données probantes. Pour la prise de décisions et l'adoption d'un mécanisme de suivi et d'appui approprié de la mise en œuvre efficace et efficiente de la politique nationale de promotion de l'économie sociale et solidaire, il est important de réaliser une étude sur la situation de référence du secteur qui permettra à l'ensemble des parties prenantes de disposer de données bien structurées et actualisées avec comme effet la mise en place d'un référentiel d'indicateurs de résultats nécessaire au suivi de toutes les interventions.

Pour ce faire, le CNAPESS en partenariat avec la Direction Nationale de la Protection Sociale et de l'Economie Solidaire (DNPSES) et le Réseau National d'Appui à la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (RENAPESS), envisage de mener une étude sur l'apport de l'économie sociale et solidaire à la création de richesses et d'emplois au Mali, en fournissant aux parties prenantes des informations précises et des indications nécessaires à la compréhension des défis, enjeux et perspectives du secteur, notamment à sa bonne gouvernance et à son développement.

L'étude cible aussi bien les acteurs publics (institutions et services techniques de l'Etat, Collectivités territoriales) que ceux du secteur privé (organisations de l'économie sociale et solidaire, ONG, Fondations) ainsi que les partenaires techniques et financiers.

A terme, l'étude devra permettre :

- la mise en place d'une base de données sur les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- l'appréciation de l'apport de l'économie sociale et solidaire sur l'économie nationale ;
- l'estimation du nombre d'emplois créés et sécurisés par le secteur et ;
- la proposition de stratégies d'intervention susceptibles d'améliorer la gestion et la performance économique des organisations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Pour ce faire, le CNAPESS envisage de recourir aux services d'un bureau d'études ou d'un prestataire indépendant pour conduire cette « Etude sur l'apport de l'ESS à la création de richesses et d'emplois au Mali ».

II. Objectifs de la recherche :

2.1. Objectif Général :

Réaliser une étude sur l'apport de l'économie sociale et solidaire à la création de richesses et d'emplois au Mali en vue d'éclairer la prise de décisions idoines en matière d'appui à la promotion du secteur de l'ESS.

2.2. Objectifs spécifiques :

- Disposer du chiffre d'affaires annuel généré par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Evaluer le niveau d'imposition du secteur dans l'économie nationale ;
- Dénombrer les emplois créés et sécurisés par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Faire l'état des lieux de la formalisation des OESS ;
- Mesurer le niveau de participation du secteur au développement local, régional et national ;
- Répertorier les activités innovantes en termes de création d'emplois et de revenus ;
- Identifier les besoins en appuis techniques, technologiques et financiers des organisations et entreprises d'ESS ;
- Apprécier l'autonomie financière et la capacité d'investissement des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire ;
- Proposer des indicateurs clés pour mesurer efficacement la performance du secteur de l'ESS ;

2.3. Résultats attendus de l'étude :

- Le chiffre d'affaires annuel généré par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire est disponible ;
- Le niveau d'imposition du secteur dans l'économie nationale est évalué ;
- Les emplois créés et sécurisés par les organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire sont dénombrés ;
- La contribution du secteur au développement local, régional et national est connue ;
- Les activités innovantes répertoriées en termes de création d'emplois et de revenus sont évaluées / appréciées ;
 - Les besoins en appuis technique, technologique et financier des organisations et entreprises d'ESS touchées sont identifiés et catégorisés ;
- L'autonomie financière et la capacité d'investissement des organisations et entreprises d'économie sociale et solidaire sont appréciées ;
 - Des indicateurs clés pour mesurer efficacement la performance du secteur de l'ESS sont proposés.

III. Démarche méthodologique :

Le bureau d'étude/prestataire indépendant qui sera recruté pour la réalisation de l'étude devra élaborer un protocole de recherche, une démarche méthodologique de travail, un plan de rédaction du rapport et un calendrier détaillé pour mener les activités conformément aux présents TDR. Le bureau travaillera sous la

responsabilité du CNAPESS en collaboration avec la DNPSES pour intégrer efficacement les orientations nécessaires.

Un comité restreint sera mis en place à cet effet.

Les étapes qui seront suivies par le bureau contracté seront :

- L'élaboration et la validation du protocole de recherche (cadrage) ;
- Une description de la méthodologie de travail avec une présentation des différentes étapes du déroulement de la collecte et des livrables attendus ;
- L'élaboration des documents techniques de collecte ainsi que le plan de rédaction du rapport ;
- La méthodologie d'analyses et de traitement des données ;
- La production du rapport provisoire ;
- La présentation des résultats de l'étude en atelier de validation.

IV. Tableau relatif aux principales actions/activités à mener :

N°	ACTIONS/ACTIVITES	RESPONSABLES	EXECUTANTS
	Production et validation de la note de compréhension des termes de référence de l'étude	CNAPESS	CNAPESS, Comité restreint, Consultants
	Elaboration des outils de collecte des données	Prestataire	Prestataire
	Validation des différents outils de collecte des données	CNAPESS	Comité de Pilotage Prestataire, CNAPESS
	Collecte des données et informations sur le terrain	Prestataire	Prestataire
	Suivi /supervision de la collecte des données et informations sur le terrain	CNAPESS, Comité de Pilotage	CNAPESS, Comité restreint
	Traitement des données	Prestataire	Prestataire
	Élaboration du rapport provisoire de l'étude	Prestataire	Prestataire
	Soumission du rapport provisoire de l'étude	Prestataire	CNAPESS, comité restreint Prestataire
	Retour du rapport provisoire au consultant avec observations et propositions d'amendement	Comité de Pilotage	Comité restreint Prestataire
	Intégration des observations et finalisation du rapport d'étude	Prestataire	Prestataire
	Soumission du rapport définitif de l'étude au CNAPESS	Prestataire	Prestataire
	Validation du rapport d'étude	Comité restreint Prestataire	Comité restreint Prestataire

NB : Ce tableau n'est pas figé. C'est une proposition qui peut être modifié et adapté en fonction des besoins, des priorités et des réalités du terrain, après échanges.

V. Les livrables de la prestation :

Les livrables de la présente consultation sont :

- Une note de compréhension des termes de référence ;
- Le rapport provisoire de l'étude ;
- Le rapport final.

VI. Etendue et cibles de la prestation :

Pour l'instant il est proposé de retenir comme zones couvertes par l'étude les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, la Commune urbaine de Mopti et le District de Bamako.

Les cibles sont :

- Les associations gestionnaires et autres associations évoluant dans le domaine de l'ESS ;
- les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
- Les mutuelles sociales ;
- Les Sociétés Coopératives ;
- Les Fondations ;
- Les groupements syndicaux et/ou socioprofessionnels évoluant dans le domaine de l'ESS ;
- Etc.

VII. Rôles et responsabilités :

a. Rôles et responsabilités du prestataire :

Le prestataire exécutera sous sa responsabilité les principales actions et activités signalées comme telles dans le tableau figurant au point IV.

En outre, il devra travailler à l'atteinte des résultats attendus de l'étude.

b. Rôles et responsabilités du CNAPESS :

Le CNAPESS :

- organisera une réunion de validation des outils de collecte de données ;
- fera le suivi de l'exécution correcte de la collecte des données sur le terrain, ainsi que leur traitement ;
- mettra en place le Comité restreint et assurera son fonctionnement ;
- organisera l'atelier de validation du rapport provisoire.

VIII. Financement :

Cette étude sera financée par le budget d'Etat sur la ligne de crédit : **21-1-1-01 (Etudes et recherches, loi des finances 2020)**.

Vu l'importance de l'étude, ce crédit peut être complété au besoin par d'autres sources de financement.

IX. Période et durée de l'étude :

L'étude sera réalisée pendant une période de deux mois (60 jours) à compter de la date de signature du contrat. Le prestataire soumettra un calendrier détaillé au CNAPESS pour approbation avant le début des enquêtes. Le prestataire doit impérativement remettre le rapport final en copie dure au secrétariat du CNAPESS et en version électronique (à l'adresse e-mail : cnapesmsah@yahoo.com) au plus tard la fin du troisième mois.

X. Dossiers de candidature :

Le ou les bureaux d'études ou consultants indépendants intéressés doivent fournir des dossiers de candidature comportant :

- une offre technique et une offre financière ;
- les Curriculum Vitae de toutes les personnes clés impliquées dans la réalisation de l'étude (en précisant les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe) ;
- un plan d'exécution de la consultation.

Les offres technique et financière devront parvenir en copie dure au plus tard quinze (15) jours après la date de publication du dossier, à l'adresse suivante : CNAPESS, Bakaribougou face à la mosquée, RUE 575, Porte NC, Tél : 20 2138 05, E-mail : cnapesmsah@gmail.com.

XI. Profil du prestataire :

- Le prestataire doit être un bureau d'études ou un consultant indépendant, compétent dans au moins l'un des domaines ci-après :
- la recherche en sciences sociales ;
- le développement local ;
- la socio anthropologie ;
- la gestion des organisations;
- l'agroéconomie ;
- les statistiques, etc.

NB : L'expérience dans le domaine de l'économie sociale et solidaire est un atout. Bac+4ans, au moins 5 ans d'expérience dans le domaine.

XII. Chronogramme des principales étapes de la mission

Pour la mise en œuvre de la prestation, le consultant soumettra au CNAPESS pour approbation, une offre technique y compris la démarche méthodologie détaillée et une offre financière.

NB : Ce chronogramme n'est pas figé. C'est une proposition qui peut être modifié et adapté en fonction des besoins, des priorités et des réalités du terrain, après échanges.

Activités	Mois 1	Mois 2
------------------	---------------	---------------

	Semaines			Semaines			
Production et validation de la note de compréhension des termes de référence de l'étude							
Elaboration des outils de collecte des données							
Validation des différents outils de collecte des données							
Collecte des données et informations sur le terrain							
Suivi /supervision de la collecte des données et informations sur le terrain							
Traitement des données							
Élaboration du rapport provisoire de l'étude							
Soumission du rapport provisoire de l'étude							
Retour du rapport provisoire au consultant avec observations et propositions d'amendement							
Intégration des observations et finalisation du rapport d'étude							
Atelier de validation du rapport d'étude							
Soumission du rapport définitif de l'étude au CNAPESS							

BIBLIOGRAPHIE

- Goita Mamadou et Coumaré Madani, 2011, Emploi et travail, sécurité et souveraineté alimentaire et économie sociale et solidaire.
- Conseil économique, social et environnemental du Maroc, 2015, L'Economie Sociale et Solidaire : un levier pour une croissance inclusive.
- Thiam Cheick Mohamed, 2016, L'économie sociale et solidaire au Mali : incidence sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté (cas des organisations de la société du RENAPESS à Bamako).
- Observatoire du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté, 2020, Analyse-diagnostic des inégalités entravant la croissance inclusive au Mali.
- Observatoire du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté, 2020, Contribution du secteur de l'informel à l'économie nationale et à la réduction de la pauvreté et des inégalités au Mali.
- Union Technique de la Mutualité Malienne, 2019, Découverte et connaissance de la mutualité au Mali, 2-3.
- Ministère de la solidarité et de lutte contre la pauvreté, 2019, annuaire statistique.
- DNPSES, 2020, Situation des organisations de l'économie sociale et solidaire.
- DNPSES, 2019, Les indicateurs des organisations de l'économie sociale et solidaire.
- DNPSES, 2020, Rapport annuel d'activités 2019 et programmation 2021.
- DNPSES, 2018, Module de recyclage des agents sociaux sur le processus d'enregistrement et d'immatriculation des sociétés coopératives, selon l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives.
- Secrétariat général du Gouvernement : la loi N°04-038 du 5 août 2004 relatif aux associations
- Secrétariat général du gouvernement : LOI N° 01-076 du 18 Juillet 2001 régissant les sociétés coopératives en République du Mali.
- OHADA, 2011, acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives.
- UEMOA, 2009, règlement N°07/2009/CM/UEMOA portant règlementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.
- AMAMUS, 2020, La situation des Mutuelles.
- INSTAT, 2016, Rapport de l'enquête sur la contribution des institutions sans but lucratif au PIB national.
- UTM, 2020, le diagnostic interne de la mutualité.